



HAL
open science

L'urbanisme temporaire et le projet urbain : début et fin de nouvelles temporalités dans la fabrique de la ville : de l'enjeu de définition à l'enjeu d'évaluation des projets d'occupation temporaire

Louis-Marie de Bonet D'oléon

► To cite this version:

Louis-Marie de Bonet D'oléon. L'urbanisme temporaire et le projet urbain : début et fin de nouvelles temporalités dans la fabrique de la ville : de l'enjeu de définition à l'enjeu d'évaluation des projets d'occupation temporaire. Architecture, aménagement de l'espace. 2021. dumas-03286655

HAL Id: dumas-03286655

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03286655v1>

Submitted on 15 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'URBANISME TEMPORAIRE ET LE PROJET URBAIN

**Début et fin de nouvelles temporalités dans la fabrique de la ville :
De l'enjeu de définition à l'enjeu d'évaluation des projets
d'occupation temporaire**

de Bonet d'Oléon Louis-Marie

Année universitaire 2020 – 2021

Master Urbanisme et Projet Urbain

Tutrice : Federica Gatta



Sommaire

| | |
|--|----|
| Introduction | 4 |
| Partie I : Les différents projets d'occupation temporaire : témoigner des pratiques, entre diversité et traits partagés | 14 |
| FICHE TECHNIQUE 1 : le 6B | 15 |
| FICHE TECHNIQUE 2 : la Prairie du Canal | 17 |
| FICHE TECHNIQUE 3 : la PADAF | 19 |
| FICHE TECHNIQUE 4 : le Solilab | 21 |
| FICHE TECHNIQUE 5 : Vive les Groues | 23 |
| FICHE TECHNIQUE 6 : le « U » de la Duchère | 25 |
| Regards croisés | 26 |
| Partie II : Définir l'urbanisme temporaire : l'enjeu de l'appréhension d'une pratique d'aménagement de l'espace au regard d'un processus d'institutionnalisation | 27 |
| Chapitre 1 : Contexte et préalable à l'émergence de l'urbanisme temporaire : les conditions de l'existence de pratiques alternatives à l'aménagement traditionnel de la ville..... | 27 |
| I. L'émergence de l'urbanisme temporaire : la vacance, un terreau fertile à l'expression de revendications urbaines | 27 |
| II. Les révélateurs d'opportunités à la mise en œuvre de l'urbanisme temporaire : crises et globalisation | 31 |
| Chapitre 2 : Définir l'urbanisme temporaire : de l'enjeu d'une vision partagée comme préalable à la construction d'un projet | 35 |
| I. Pourquoi et comment définir l'urbanisme temporaire ? | 35 |
| II. Définir l'urbanisme temporaire et ses corolaires : les pratiques alternatives | 38 |
| Chapitre 3 : Institutionnalisation et professionnalisation de l'occupation temporaire : données d'influence sur la définition de l'urbanisme temporaire | 50 |

| | |
|---|----|
| I. Un écosystème d'acteurs hybride de l'occupation temporaire : de la professionnalisation et de l'institutionnalisation des pratiques | 50 |
| II. Passage d'une pratique artisanale à une pratique formelle et institutionnelle : le poids de la professionnalisation et de l'institutionnalisation des pratiques sur les définitions de l'urbanisme temporaire | 55 |
| PARTIE III : Évaluer l'occupation temporaire : une méthode agile à construire à l'objectivation des valeurs produites | 59 |
| Chapitre 1 : L'enjeu de l'évaluation : de l'évaluation des politiques publiques à l'évaluation du projet d'urbanisme transitoire..... | 59 |
| I. Définir l'évaluation : évolution d'un processus vers la production d'un savoir objectivé | 59 |
| II. L'enjeu de l'évaluation des projets d'occupation temporaire au bénéfice de l'intérêt collectif | 62 |
| Chapitre 2 : l'évaluation de projets d'occupation temporaire : des méthodes d'objectivation des valeurs et externalités immatérielles | 66 |
| I. Postulats de départ, préalable à l'évaluation de l'occupation temporaire | 66 |
| II. Une approche thématique de l'évaluation de l'occupation temporaire : quantifier le mesurable | 68 |
| III. Une approche transversale ou intersectorielle de l'évaluation : qualifier les valeurs immatérielles de l'occupation temporaire | 70 |
| Conclusion générale | 79 |
| BIBLIOGRAPHIE | 81 |

INTRODUCTION

Préambule : de l'identification du cadre de recherche

L'urbanisme temporaire est un objet d'étude passionnant. Il regorge de subtilités, de variations, de diversités. La souplesse de ses formes le rend unique ; il épouse les contextes et les contours de chaque projet, de chaque territoire. Son caractère mouvant en fait un objet quelque peu à part dans le champ de l'aménagement. Au fur et à mesure de cette immersion au sein de Grenoble-Alpes Métropole et de ces travaux sur l'urbanisme temporaire, les projets traitant d'occupation temporaire de friches m'ont particulièrement interpellé, dans leur apparente simplicité à offrir des solutions à la crise de l'urbanité. Je fais ainsi le choix de concentrer mon travail de recherche à approfondir cette facette de l'urbanisme temporaire. J'identifie alors un certain nombre de flous dans la pratique, des creux dans la littérature, qui soulèvent des questions et appellent des réponses. J'espère que ce modeste travail de recherche participera à son échelle à apporter une pierre à l'édifice de l'appropriation de ces nouvelles pratiques constituées autour de l'urbanisme temporaire et plus particulièrement autour de l'une de ses déclinaisons : l'occupation temporaire.

Qu'est-ce que précisément l'urbanisme temporaire ? Pourquoi est-ce si important de définir correctement l'urbanisme temporaire ? Quels sont les enjeux et les intérêts inhérents à l'urbanisme temporaire ? Comment le jeu des acteurs institutionnels et la professionnalisation de la pratique influent-ils sur le concept ? Comment prendre du recul et de la hauteur sur les pratiques ?

L'urbanisme temporaire, un sujet d'actualité

Les occupations temporaires ont le vent en poupe. Articles et travaux académiques se multiplient sur la question : l'on vante le succès des expériences de transformations de friches menées dans de nombreuses métropoles, donnant envie à de nouveaux acteurs de franchir le pas. Les Grands Voisins (Paris), le 6B (Saint-Denis), Darwin (Bordeaux) ou encore Friche la Belle de Mai (Marseille) en sont quelques exemples des plus connus sur la scène nationale.

Le monde académique est prolifique en la matière, témoignant par là-même d'un intérêt particulier pour la thématique émergente et ainsi de l'apparition de nouvelles pratiques reconnues (Nédélec, 2017). Le foisonnement intellectuel et professionnel s'accompagne d'un nouveau champ lexical, pour qualifier les urbanismes qui portent un intérêt particulier au temps dans l'aménagement, que l'on peut regrouper sous la dénomination d'urbanisme temporaire en tant que terme générique (Pradel, 2019) : urbanisme temporaire donc, urbanisme éphémère, urbanisme transitoire, urbanisme tactique, pop-up urbanism, urbanisme interstitiel sont quelques exemples de la multiplication des termes désignant ces pratiques alternatives aux modes d'aménagement traditionnels, qui visent à se déployer et à produire des effets à court terme. Les articles et travaux de recherche abondent, les expériences et pratiques se multiplient. Ces deux approches, scientifique et opérationnelle, se regardent, se confrontent, se rejoignent, dans un processus itératif d'aller-retour (Ginez, 2017). Cette évolution au fil de l'eau fait des urbanismes du temps des objets aux contours peu définis et peu stables, malgré la récurrence de certaines pratiques ou caractéristiques.

En France, depuis le milieu des années 2000, les pratiques se légalisent, se structurent, se professionnalisent progressivement (Adisson, 2017 ; Dumont et Vivant, 2017). Elles tâtonnent et cherchent leur place dans un monde où la planification et le projet urbain ont du mal à ouvrir la porte à de nouveaux modes de faire, plus souples et plus expérimentaux. C'est suivant cet esprit qu'interviennent les urbanismes temporaires, dans un contexte de recherche de plus d'agilité¹ dans les modes de faire. La non permanence, la réversibilité des urbanismes temporaires est condition de cette agilité, leur assurant un fonctionnement à la fois itératif et incrémental (Levy, 2016). Ils sont l'application de méthodes d'apprentissage rapide et cyclique², au sens où ils sont de nature à se réajuster en continu, grâce à l'expérimentation (Douay et Prévot, 2016).

¹ L'agilité est un concept issu des domaines de l'informatique et des technologies qui qualifie de nouvelles méthodes de gestion de projet, se définissant comme telle : " une méthode agile est une approche itérative et incrémentale, qui est menée dans un esprit collaboratif avec juste ce qu'il faut de formalisme. Elle génère un produit de haute qualité tout en prenant en compte l'évolution des besoins des clients " (Messenger Rota, 2009). Progressivement, l'agilité en tant que méthode de gestion de projet, a été reprise par différents champs disciplinaires, comme l'aménagement du territoire (Pinson, 2009).

² C'est le desing thinking, une méthode d'apprentissage et de diagnostic rapide fonctionnant de manière cyclique, en cinq étapes (Lydon et Garcia, 2015) : compréhension des besoins et développement d'une sensibilité > définition d'opportunités et identification des problèmes > proposition d'interventions > élaboration d'un prototype > phase de test et d'évaluation > meilleure compréhension des besoins > etc. Ces processus sont mobilisés par les urbanismes

Les urbanismes temporaires font l'objet d'une autre actualité : à l'heure où le monde s'organise et se réorganise avec l'intrant d'une nouvelle donnée, la pandémie du Covid19, la pratique est aussi plébiscitée sur voirie pour ses capacités de déploiement et de mutabilité rapides : extension de terrasses, pistes cyclables éphémères, évolution des plans de circulation, ... Les expériences assurent un rôle de démonstration, au service d'exigences sanitaires mais également d'actions de rééquilibrage du partage de l'espace public par réduction de la place de l'automobile (Pradel, 2021).

La fabrique urbaine et l'urbanisme temporaire : renouveler le projet urbain

Plus qu'une alternative au modèle dominant de la planification (Bishop et William, 2012) et par des effets d'institutionnalisation et de professionnalisation des pratiques (Douay et Prévot, 2016 ; Dumont et Vivant, 2017), les urbanismes temporaires s'inscrivent aujourd'hui dans un discours particulier de dépassement du projet urbain traditionnel (Noizet, 2013). L'urbanisme temporaire participe à ce discours, en proposant d'expérimenter une nouvelle approche du projet urbain : mobiliser les vides du projet urbain pour participer à la transformation perpétuelle de la ville, en interaction avec les pratiques sociales (les initiatives citoyennes, les habitants, les actifs, les usagers du territoire, etc.), et réfléchir à la réversibilité plutôt qu'à la durabilité.

La dimension temporaire de ces nouvelles pratiques apporte une réponse aux enjeux forts d'adaptabilité et de réactivité de la fabrique de la ville : se déployer dans l'immédiat, ce que les processus traditionnels d'aménagement de l'espace ne permettent pas de réaliser. Agir rapidement et temporairement permet d'occuper l'espace, supporter des usages, le temps de la réflexion et de la construction d'un projet urbain selon les codes et procédures traditionnels de l'aménagement. En ce sens, l'aménagement traditionnel du temps long et de la planification, et l'instantanéité de l'urbanisme temporaire viennent se rencontrer sur le

temporaires en tant qu'expérimentation prototypique d'aménagements, conduisant in fine à valider la pertinence d'un aménagement et à l'augmentation de ses capacités de résilience (Vachon et al. 2015 ; Douay et Prévot, 2016).

champ de la complémentarité (Pinard et Morteau, 2019). L'un se focalise sur le temps long, l'autre sur le temps court ; ils peuvent s'imbriquer vers une fabrique de la ville en continue, qui limite les vides et occupe toutes les temporalités.

Il s'agit ainsi de mieux prendre en compte la temporalité dans la production de la ville (Pradel, 2021), par l'occupation et/ou l'aménagement limité dans le temps d'objets classiquement délaissés ou dont le format ne permet pas une mise en phase avec les usages constatés, les besoins réels, les objectifs politiques, etc. Bâtiments vacants, terrains vagues et autres friches, espaces publics au partage déséquilibré sont autant d'objets urbains que vise la pratique, qui propose d'investir temporairement ces sites et espaces afin d'habiter différemment, d'expérimenter des solutions, d'occuper l'attente avant l'arrivée ou non de projets urbains pérennes. Sans imposer de modèle ou autre recette miracle, la pratique se veut libre, agile, propre à chaque objet, chaque contexte, chaque histoire. Elle cherche à se renouveler en permanence, pour ne pas devenir le reflet de ce qu'elle critique (B. Pradel, 2019), à savoir la rigidité des processus d'aménagement traditionnels.

Grenoble-Alpes Métropole : une approche de l'urbanisme temporaire

Grenoble-Alpes Métropole s'engage elle aussi sur la voie de l'urbanisme temporaire. Inscrivant l'objet dans le projet de territoire GRANDALPE, la Métropole fixe des objectifs de gestion de l'attente dans la temporalité du projet urbain. GRANDALPE est en effet un projet de longue haleine : il s'agit de transformer un vaste territoire habité de 400 hectares, second bassin d'emploi de l'agglomération, sur 20 ans. Mobilité, espaces publics, équipements publics, activités économiques, habitat et renouvellement urbain : toutes les thématiques de la ville sont traversées. À cheval sur les communes de Grenoble, Echirolles et Eybens, le territoire se met en ordre de marche vers des mutations en profondeur. Pour se faire, GRANDALPE mise sur des pratiques et modes de faire innovants : le récit de projet annonce l'ambition d'une fabrique de la ville renouvelée. Les urbanismes temporaires entrent alors en scène, en tant qu'outils au service du projet et du territoire. Ils sont appréhendés comme un levier d'activation du territoire alors que ce dernier entre en chantier. Il s'agit d'occuper

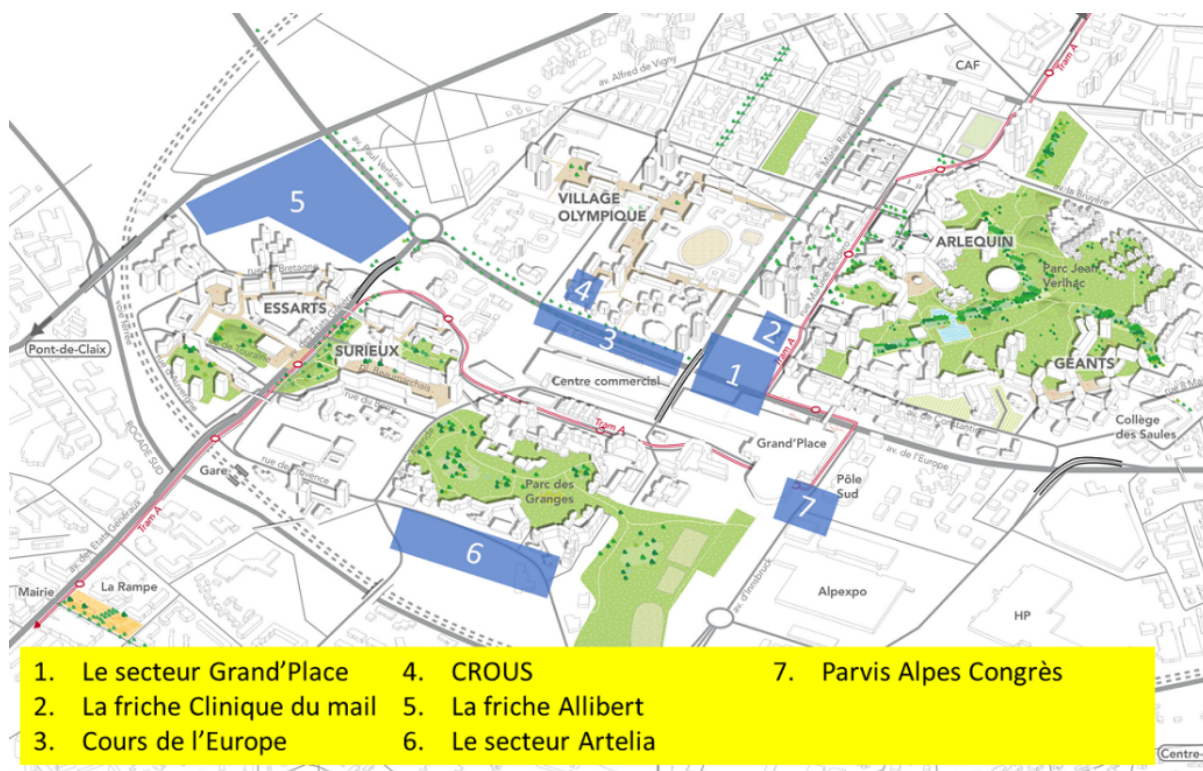
l'attente de temps de la transformation, d'habiter le temps long de la mise en chantier d'un si vaste territoire, pour continuer à nourrir sa dynamique.

GRANDALPE est également riche de friches, en tant qu'espaces partiellement ou non mobilisés, exclus des dynamiques urbaines et de quartier. L'absence ou la faible intensité des activités et des animations constitue un manque pour le quartier, un objet non approprié et exempt de dynamiques de vie, qu'elles soient citoyennes, événementielles, économiques, culturelles, ... L'urbanisme temporaire, c'est aussi un levier d'implication citoyenne et d'essor de projets locaux. La dimension transitoire de l'urbanisme temporaire est également en vue : l'occupation temporaire pourrait être un moyen de changer la perception d'un territoire et d'expérimenter la faisabilité de projets et d'activités.

L'ambition de Grenoble-Alpes Métropole est forte en la matière : conscient de ses atouts en termes d'opportunités foncières, en termes de dynamisme, d'équipements et de tissu citoyen, associatif, culturel et entrepreneurial, les services métropolitains d'aménagements opérationnels et de programmation souhaitent se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'opérations d'urbanisme temporaire sur le périmètre GRANDALPE. Avec l'accompagnement d'une expertise extérieure en cours de recrutement, la Métropole cherche à engager une démarche de construction d'une stratégie d'urbanisme temporaire à l'échelle du projet de territoire GRANDALPE. L'objectif est d'identifier les potentiels tant fonciers qu'humains, imaginer un cadre d'accompagnement technique, juridique et financier, ce avant la mise en opérationnalité de projets d'occupation temporaire au gré des opportunités et faisabilités identifiées. La Métropole appuie enfin largement sur l'enjeu de conduire une évaluation fine de ces expériences, en tant que méthode de capitalisation et d'ajustement de projets expérimentaux. Parallèlement, certains projets temporaires hors stratégie mentionnée parviennent à maturité. L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble porte actuellement et dans le cadre de financement issu du plan France Relance³ un projet d'occupation temporaire pour l'installation d'un Fablab dans les locaux d'un ancien restaurant d'entreprises. Aussi, la Métropole porte un projet d'occupation

³ Dans le cadre du plan de relance, 300 millions d'euros sont déployés pour financer le recyclage des friches, afin de répondre à plusieurs objectifs : limiter l'étalement urbain et la consommation de terres naturelles, agricoles ou forestières, et revitalisation urbaine. <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-friches>

d'espaces publics au Sud de la ville, avec pour objectif l'expérimentation d'un jardin bioclimatique dans un quartier dénué d'espaces publics de qualité. Ce dernier projet s'inscrit dans une démarche transitoire, au sens où l'expérimentation produira matière à nourrir un programme futur de requalification pérenne.



Liste prospective de sites susceptibles d'accueillir des initiatives temporaires.

Production : Grenoble-Alpes Métropole

De mes observations personnelles, Grenoble-Alpes Métropole est cependant confrontée à plusieurs freins à la mise en œuvre de l'urbanisme temporaire. Tout d'abord, la collectivité fait face à un manque de compétences en interne. Le besoin d'externaliser, de se faire accompagner par une expertise en montage et gestion de projets d'occupation temporaire pousse la Métropole à engager des marchés publics en la matière. L'ambition est de se faire accompagner, tout en capitalisant et tirant les enseignements d'expériences à venir. Ensuite, il existe un réel manque de confiance de la part des élus. Ces derniers expriment des réticences face à la crainte d'une occupation temporaire qui dégènerait en occupation illégale, laquelle serait politiquement compliquée à gérer. Si ces réticences sont

légitimes, elles invitent les acteurs de l'urbanisme temporaire à produire un discours et des pratiques qui rassurent. Enfin, l'argument précédent révèle un manque de compréhension de l'objet temporaire, de ses enjeux et de ces apports pour le territoire. L'on en revient au flou lexical qui entoure le champ de l'urbanisme temporaire.

Immersion professionnelle à Grenoble-Alpes Métropole

Cette année de stage au service Qualité des Espaces Publics de Grenoble-Alpes Métropole aura été une année riche en expériences et apprentissages. La mission qui m'a été dévolue fut précisément de travailler à la mise en œuvre de projets d'urbanisme temporaire. Après plusieurs semaines à me familiariser avec la notion par un travail de tour d'horizon des projets d'occupation temporaire menés de par la France, je fus attelé à l'élaboration de deux projets : celui dit "d'expérimentation d'usages et préfiguration des espaces publics autour d'Alpes congrès" et celui de construction d'une stratégie de l'occupation temporaire et de mise en œuvre de cette dernière au sein du projet de territoire GRANDALPE.

La question du temps aura été au cœur de ces travaux. Il aura fallu gérer la temporalité de mise en place du projet, de l'écriture du cahier des charges à la sélection d'un prestataire, en passant par les pièces administratives et financières, les réunions internes aux services métropolitains voire communaux pour le bon avancement collaboratif du projet, l'analyse des candidatures et offres, les auditions de candidats, le passage en comité d'appel d'offres ; le tout dans un calendrier des plus restreints. Les procédures afférentes aux marchés publics ne conviennent pas toujours à ce besoin de réactivité, de souplesse pour une mise en œuvre effective rapide du projet temporaire. Car bien souvent, la décision de recourir à une expérience temporaire est en partie guidée par ce besoin de faire vite, d'entrer en phase opérationnelle au plus tôt. Puisque la promesse est d'appréhender et d'investir au mieux les temporalités de la ville et de sa fabrique, il convient le plus souvent d'agir rapidement pour contrer les effets néfastes de la vacance. Mais la pratique, qui se structure encore, n'arrive pas encore toujours à anticiper le vide pour occuper les lieux successivement. Alors lorsque l'on décide de faire le projet temporaire, il faut aller vite, afin de maximiser le temps d'occupation. Ce fut le cas sur ce projet d'expérimentation et de préfiguration sur le parvis d'Alpes congrès : le choix du temporaire fut également guidé par le besoin de répondre à une

demande en espaces publics de qualité pour des évènements métropolitains au calendrier déjà fixé. S'agissant du projet de stratégie de l'occupation temporaire puis de montage et de gestion d'occupation temporaire, le calendrier est tout aussi contraint : au plus vite les opérations prennent place sur les friches, au plus vite la vacance se transforme en une opportunité pour le territoire, au plus longtemps les projets temporaires pourront occuper les lieux. De par l'ampleur de la démarche, en lien avec le projet GRANDALPE sur ses 400 hectares et sur ces deux décennies, il convient cependant de prendre le temps de la réflexion, de l'accompagnement par une expertise extérieure.

Par plusieurs moments, j'ai rencontré les difficultés évoquées, à savoir les freins à la mise en œuvre de projets d'urbanisme temporaire : manque de confiance de la part des élus, manque de compréhension de la notion d'urbanisme temporaire, rigidité des cadres légaux, réglementaires, institutionnels, ... À titre d'exemple personnel, après plusieurs mois à travailler et à étudier les projets d'occupation temporaire conduits sur le territoire de métropoles françaises, je peine encore parfois à expliquer l'objet, à en présenter les processus, les enjeux, les atouts, les défauts ; chaque présentation ou discussion peut être abordée par un angle d'attaque différent.

Enjeux, problématique et méthode de recherche

De ces constats naît l'identification de deux enjeux :

L'enjeu de la définition : si la littérature devient prolifique sur le sujet des urbanismes temporaires, il n'est pas toujours aisé d'appréhender l'objet dans sa globalité et sa complexité, en lien avec la multiplication des termes qui qualifie les différentes sensibilités. Sans dire qu'il n'existe pas de définitions pertinentes et justes des urbanismes temporaires, un travail de classification, de hiérarchisation de l'information et de la matière peut permettre une meilleure lisibilité et compréhension des vocables engagés.

L'enjeu de l'évaluation : après un travail de théorisation de l'urbanisme temporaire, il convient de faire atterrir ces élucubrations sur la pratique : elle-seule est en mesure d'être le témoin des réalités de l'urbanisme temporaire. Évaluer la pratique, c'est permettre

l'appropriation des expérimentations, leur réajustement et la prise de recul quant à l'analyse factuelle des effets de l'urbanisme temporaire. Évaluer la pratique, c'est également objectiviser les résultats d'expérimentations au cœur de postures idéologiques fortes (Ginez, 2018), qu'elles soient acquises à l'occupation temporaire ou qu'elles la haïssent, vers une analyse plus juste des impacts de pratiques encore nouvelles à l'échelle du temps de la production de la ville. Or, l'évaluation et sa valorisation de celle-ci n'en sont qu'à leurs débuts (Gayet et Ung, 2021).

En d'autres termes, il s'agit de se focaliser sur le début et la fin du projet d'occupation temporaire, en tant que préalable et méthode de compréhension, d'appropriation et d'analyse de l'urbanisme temporaire. Ce dernier est en effet un objet urbain aux contours difficilement cernables, qui cristallise nombre de critiques (Ginez, 2018), et véhicule l'imaginaire d'une pratique expérimentale et instable, alors même que de plus en plus d'acteurs s'y engagent. Cette étude va dans le sens de se demander quelles sont les conditions de définition et d'évaluation de l'occupation temporaire, avec l'ambition de vérifier l'hypothèse suivante : définir et évaluer l'occupation temporaire sont conditions de finalisation, d'achèvement du processus d'objectivation de l'urbanisme temporaire.

Dans un **premier temps** sera présenté un tour d'horizon de projets d'occupation temporaire de France métropolitaine. Les projets seront sélectionnés en fonction de leur diversité, tant dans l'approche faite de l'objet temporaire, que dans leurs formes et modèles, financiers et juridiques. Une fiche d'identité est proposée à la bonne lecture et comparaison des différents projets d'occupation temporaire. In fine, cette méthode d'analyse comparative et de mise en perspective a pour objectif de s'approprier et appréhender la grande variété de projets et de pratiques existants. Ces observations viendront nourrir la **deuxième partie** du travail de recherche, à savoir l'étude et la confrontation des nombreuses définitions et subtilités de l'urbanisme temporaire, par une approche de l'évolution historique de pratiques, de la littérature, et des changements de positions institutionnelles et professionnelles. Si l'ambition n'est pas tant de fixer et figer une définition unique de l'urbanisme temporaire, il convient de clarifier la floraison lexicale qui brouille la compréhension de la notion, comme préalable au partage d'une vision commune et au travail collaboratif et agile qu'exige tout projet temporaire. Dans un **troisième et dernier temps**, nous aborderons la question de la

capitalisation des pratiques temporaires, par le biais de l'évaluation, en tant qu'outil d'analyse et de prise de hauteur sur les effets et impacts des projets d'urbanisme temporaire. L'évaluation tient en effet un rôle particulier dans la pratique de l'urbanisme temporaire : elle permet un réajustement permanent et en souplesse de savoir-faire très évolutifs, presque volatiles. Il existe ainsi un enjeu particulier à l'étude comparative et croisée des méthodes évaluatives dans les disciplines de l'aménagement.

Partie I : Les différents projets d'occupation temporaire : témoigner des pratiques, entre diversité et traits partagés

La première partie de cette étude s'appuie sur la réalisation d'un travail de benchmark réalisé pour partie au cours de cette année d'apprentissage. Il s'agit d'une sélection variée de projets d'occupation temporaire, sur la base des diversités tant dans les natures, les modèles financiers et juridiques, les objets occupés, les temporalités de déploiement, que dans les ambitions et objectifs affichés, à dominante sociale, économique, agricole, voire mixte. Le but identifié est d'appréhender la grande variabilité des projets d'occupation temporaire et de démontrer qu'ils ne relèvent pas d'une méthode unique mais d'un contexte local, historique, institutionnel et politique, territorial, économique ou encore social (Gayet et Ung, 2021). Ainsi, opérer un tour d'horizon du champ des pratiques est l'assurance de ne pas focaliser les enjeux de définitions et d'évaluation à venir sur la base d'une unique expérience analysée. Il ne s'agit cependant pas dans cette partie de dresser une liste exhaustive des possibilités, chaque projet temporaire étant propre à un contexte et des spécificités, mais de donner à voir l'éventail des pratiques. Pour ce faire, il sera construit au long de cette partie I des fiches d'identité des projets d'occupation temporaire sélectionnés. Une prise de recul finale et un croisement des pratiques observées permettront de dresser les traits communs et particularismes de ces expérimentations urbaines, en tant que production d'une matière issue de la pratique, préalable à alimenter la compréhension d'une définition de l'urbanisme temporaire.

6 projets d'occupation temporaire sont présentés :

- Le **6B** : un projet d'occupation artistique et culturelle
- La **Prairie du Canal** : un projet de ferme urbaine temporaire
- La **PADAF** : un projet tourné vers l'économie sociale et solidaire
- Le **Solilab** : un projet mixte : social, solidaire, écologie et entrepreneurial
- **Vive les Groupes** : un projet de vie de quartier, support de participation
- Le « **U** » de la **Duchère** : un projet de location de bureaux accessibles

FICHE TECHNIQUE 1 : **le 6B**

| | |
|---|--|
| Localisation | Seine Saint Denis (93) |
| Surface | 7000 m ² de surface-plancher et 3000m ² d'espaces extérieurs. |
| Typologie du lieu | Ancien site industriel (Alstom), immeuble de bureaux, inoccupés pendant 15 ans. |
| Protagonistes | Le projet est monté et porté par Julien Beller (architecte), autour duquel s'est constitué un écosystème d'artistes. Quartus, le promoteur propriétaire. Ville de Saint-Denis et Plaine Commune agglomération. |
| Modèle juridique et temporalité | 2010 : Convention d'occupation précaire de 23 mois. 2012 : Convention de prêt d'usage à durée indéterminée. 2019 : Création d'une Société coopération d'intérêt collectif (SCIC), dans le but de pérenniser le projet par le rachat du bâtiment, éviter les dérives spéculatives, et permettre l'implication des pouvoirs municipaux dans la gouvernance. |
| Nature de l'occupation et des occupants | Ateliers et résidences d'artistes : 170 ateliers pour 202 résidents (artistes, graphistes, architectes, designers, musiciens, luthiers, cinéastes, écrivains, artisans, etc.) |
| Relations à l'environnement | Programmation culturelle et événementielle ouverte. Projets éducatifs en lien avec les établissements scolaires. |
| Le + | Un des rares exemples de projet d'occupation temporaire en passe d'être entièrement pérennisé. Le projet a su perdurer malgré le triple changement de propriétaire. Une partie de l'explication réside dans le fait que le 6B participe largement à la valorisation de l'opération d'aménagement dans laquelle il prend place : changement de l'image du quartier, offre culturelle et événementielle de rayonnement régional, offre de services (éducatifs, formation, restauration, hébergement). |



© Le 6B



« 24h avec le 6B » © generalpop.com

FICHE TECHNIQUE 2 : **la Prairie du Canal**

| | |
|---|--|
| Localisation | Bobigny, au cœur de la ZAC Ecocité. |
| Surface | 2 hectares. |
| Typologie du lieu | Friche industrielle non bâtie, ancienne fabrique des mobylettes MBK. |
| Protagonistes | <p>Un projet porté par l'association la SAUGE, la Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée.</p> <p>En réponse à l'appel à manifestation d'intérêt TempoO', lancé par la collectivité Est Ensemble.</p> <p>Sequano, SEM aménageur, propriétaire du foncier.</p> |
| Modèle juridique et temporalité | Convention d'occupation temporaire de 3 ans. |
| Nature de l'occupation et des occupants | <p>La Prairie du Canal est une ferme urbaine, qui vise à la démocratisation et à l'accessibilité de l'agriculture urbaine. Elle participe de la végétalisation de la ville et cherche à sensibiliser aux enjeux de l'alimentation agricole et environnementaux.</p> <p>L'occupation temporaire a déployé : un atelier de cuisine mobile, une serre, une champignonnière, un rucher / hôtels à insectes, un potager, une pépinière.</p> |
| Relations à l'environnement | Programmation ouverte : jardins partagés, animations pédagogiques, ventes de plantes, évènementiel, restauration. |
| Le + | La Prairie du Canal est une ferme urbaine mobile : elle se délocalise au gré des opportunités et disponibilités foncières. |



© La Prairie du Canal



© Dana Bardawil

FICHE TECHNIQUE 3 : **la PADAF**

| | |
|---|---|
| Localisation | Antony |
| Surface | 18 000 m ² |
| Typologie du lieu | Anciens bâtiments industriels (Universal Music), entrepôts |
| Protagonistes | Le projet est monté et porté par Plateau Urbain La propriété du site relève de l'EPF d'Ile-de-France. |
| Modèle juridique et temporalité | Convention d'occupation précaire entre l'EPFIF et Plateau Urbain pour 4 ans, prolongeable de 2 ans. Conventions d'occupation précaires entre Plateau Urbain (bailleur) et les structures occupantes, recrutées par le biais d'un appel à candidature. |
| Nature de l'occupation et des occupants | La Plateforme est dédiée à l'économie sociale et solidaire, pour permettre à de jeunes structures de viabiliser leur modèle, tout en développant des synergies au sein de l'écosystème. Une centaine de structures sont accueillies, représentant 250 emplois : artistes, artisans, acteurs de l'ESS, du réemploi et du recyclage. |
| Relations à l'environnement | Programmation non ouverte en l'absence d'ERP. Collaboration ponctuelle contractuelle avec la Ville d'Anthony (commandes publiques). |
| Le + | L'objectif affiché de l'occupation temporaire est la création d'un tissu d'économie sociale et solidaire locale, qui trouvera plus facilement place sur le marché immobilier traditionnel suite à la viabilisation de son modèle à la PADAF et à l'augmentation de son réseau professionnel. |



© La PADAF



© La PADAF

FICHE TECHNIQUE 4 : **le Solilab**

| | |
|---|--|
| Localisation | Nantes |
| Surface | 9000m ² dont 4000m ² de bâti |
| Typologie du lieu | Ancienne halle industrielle. |
| Protagonistes | Le projet est porté par l'association les Ecosolies. Propriétaire : la SAMOA, SPL aménageur de l'île de Nantes Soutien et participation à la gouvernance de Nantes Métropole. |
| Modèle juridique et temporalité | Bail à loyer modéré de 12 ans Création d'une SCIC pour la gestion locative et commerciale Conventions de sous-location de 2 ans reconductibles pour la location de bureaux et espaces de travail. |
| Nature de l'occupation et des occupants | Les Ecosolies portent un projet d'occupation temporaire multi-activités destiné aux entrepreneurs innovants et de l'économie sociale et solidaire, pour leur permettre de développer la mise en réseau et la mutualisation des compétences entre activités et avec le grand public. 158 structures et 235 personnes y travaillent : entrepreneuriat, art, artisanat, commerces équitables, services à la personne, magasin collectif, laboratoire d'accompagnement à la création d'entreprises. |
| Relations à l'environnement | Programmation commerciale et de location d'espaces de travail ouverte : les activités commerciales (marché, boutiques de réemploi de textile et d'électroménager en insertion) et locatif évènementiel (congrès, séminaire, salon, concert) draine le public. |
| Le + | Une démarche écologique poussée : <ul style="list-style-type: none"> - Conservation des structures existantes, à la recherche d'une économie des ressources, financières et matérielles. - Occupation de l'espace par des modules en bois superposés, dans lesquels viennent se loger les bureaux. - Pas d'investissements réalisés dans les réseaux, grâce à l'installation de toilettes sèches, de bassins de phyto-épuration hors-sol et d'une chaudière à bois à pellets (résidus de scieries compactés). |



© Vincent Florin



© Le Solilab

FICHE TECHNIQUE 5 : **Vive les Groues**

| | |
|---|---|
| Localisation | Nanterre |
| Surface | 9000m ² de friches, libres depuis 10 ans. |
| Typologie du lieu | Terrain non bâti, pollué et isolé. |
| Protagonistes | Un projet porté par Yes We Camp Propriété du foncier : EPADESA (EPIC) Eiffage : dons de terres saines issues de chantiers voisins. |
| Modèle juridique et temporalité | Convention d'occupation temporaire de 8 ans |
| Nature de l'occupation et des occupants | Objectif de mise en place d'une démarche de préfiguration des espaces publics de la ZAC des Groues et de faire émerger un écosystème d'acteurs et d'activités, tout en travaillant sur l'identité de quartier. Le projet allie animation de quartier et pépinière temporaire : <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers, formations et chantiers participatifs, services, évènementiel artistique et festif. - Agriculture urbaine, pépinière (pour les espaces publics de la ZAC), apiculture, arts de la rue, formation au compost, brasseur local. |
| Relations à l'environnement | Programmation culturelle, évènementielle, commerciale ouverte. Support affirmer de vie de quartier et de participation à la préfiguration des aménagements. |
| Le + | Des activités originales : sauna, camping, four à pizza communautaire. |



© Vive les Groues



© Yes We Camp

FICHE TECHNIQUE 6 : le « U » de la Duchère

| | |
|---|---|
| Localisation | Lyon |
| Surface | 690m ² |
| Typologie du lieu | Bâtiment de bureaux |
| Protagonistes | Le porteur de projet et gestionnaire de site : Plateau Urbain. Le propriétaire : la SERL, aménageur. |
| Modèle juridique et temporalité | Convention d'occupation précaire de 18 mois. Convention de sous-occupation possible entre Plateau Urbain (bailleur) et les occupants. |
| Nature de l'occupation et des occupants | Objectif de proposer une offre locative de bureaux à loyer modéré, comme une étape dans le parcours résidentiel d'entrepreneurs émergents. 33 structures retenues pour leur diversité et complémentarité, propice à la création d'un écosystème dynamique. |
| Relations à l'environnement | Pas de relation à l'environnement directe : l'occupation n'est pas classée en ERP. Le temps court du projet n'a pas facilité la création d'interactions professionnelles avec l'environnement. |
| Le + | L'occupation s'est transformée en tremplin économique pour certaines structures, continuant le projet avec la création d'une association sans l'intervention de Plateau Urbain à la gestion. |



Tour panoramique de la Duchère.
Le « U » est le bâtiment en pied de tour, dans lequel prend place l'occupation.

© Thierry Fournier

Regards croisés

Les projets d'occupation temporaire peuvent ainsi être particulièrement variés : ils n'ont de limites que l'imagination des porteurs de projets, à laquelle s'ajoute les questions de compatibilité, faisabilité et volonté politique. Quelques enseignements peuvent en être tirés, sans en faire des vérités :

- Les pratiques investissent principalement des espaces vacants, en friche, abandonnés et tout usage conventionnel et toute urbanité, bien souvent exclus même des dynamiques urbaines et sociales ou en attente d'un projet urbain à venir, dont la temporalité de déploiement peut être étendue.
- Les occupations temporaires accueillent des activités économiques, sociales, d'économie sociale et solidaire, culturelles, événementielles, d'agriculture urbaine, etc. Le champ des possibles est très large. Les occupations peuvent être mixtes ou fonctionnelles, ouvertes à l'accueil du public ou non. Sur ce dernier point, les programmations ouvertes sont plus représentées ; celles qui ne le sont pas expriment ce regret, nous amenant à constater un caractère ou une volonté de participation à la vie de quartier autrement que par le fait d'y travailler.
- L'on remarque une volonté de mettre à disposition les lieux auprès d'acteurs choisis pour la plus-value dont ils sont porteurs, plus-value au tout marchand : métiers de l'artisanat, de l'art, de la culture ; métiers de services à la personne, de dimension sociale, solidaire ; métiers d'innovation des pratiques environnementales, de réemploi, de recyclage ; etc. Cette ambition se remarque aussi dans la recherche du porteur de projet – gestionnaire de création d'un écosystème interne à l'occupation, pour renforcer les capacités d'entraide et de mutualisation.
- Enfin, les occupations temporaires relèvent majoritairement d'un conventionnement public-privé : le propriétaire, collectivité, SPL, EPIC ou SEM, met à disposition un bien foncier auprès d'acteurs de l'urbanisme temporaire. Cette combinaison démontre l'intérêt commun des parties prenantes à la réduction de la vacance.

Partie II : Définir l'urbanisme temporaire : l'enjeu de l'appréhension d'une pratique d'aménagement de l'espace au regard d'un processus d'institutionnalisation

L'urbanisme temporaire est difficile à définir : il est d'abord le produit d'une histoire et d'un contexte (Chapitre 1), avant de devenir l'objet d'études et de recherches scientifiques ayant conduit à la formulation de définitions de la notion et de celles qui lui sont proches (Chapitre 2). Enfin, un processus de professionnalisation et d'institutionnalisation fait accéder l'urbanisme temporaire à la reconnaissance de la légitimité de sa démarche, tout en participant de l'évolution de sa définition (Chapitre 3).

Chapitre 1 : Contexte et préalable à l'émergence de l'urbanisme temporaire : les conditions de l'existence de pratiques alternatives à l'aménagement traditionnel de la ville

I. L'émergence de l'urbanisme temporaire : la vacance, un terreau fertile à l'expression de revendications urbaines

A. Les débuts de l'occupation temporaire : pratiques éparses et de revendications politiques

“ L'activité temporaire représente une réaction à un monde dans lequel le futur est plus incertain et moins sûr, et une réponse au changement économiques, sociétaux et technologiques rapides qui raccourcissent le présent dans des cadres temporaires de plus en plus réduits.”

P. Bishop et L. William, *The Temporary City*, 2012

L'occupation temporaire a esquissé ses premiers pas de manière spontanée, sous d'autres formes que celle que nous cherchons à étudier : nomadisme, marchés, foires, manifestations, ... En effet, si les occupations temporaires ont de tout temps eu cours, notre objet d'étude trouve son inspiration dans certaines pratiques des années 1970 / 1980, alors

que naissent des mouvements de squat à revendications politiques (Ambrosino et Andres, 2008), en réaction à la privatisation de l'espace et aux effets de spéculation immobilière (Aguilera et Bouillon, 2013). C'est l'expression militante du "droit à la ville" ou "droit à la vie urbaine" (Lefebvre, 1968). Quelques décennies plus tard, les pratiques ont évolué : l'urbanisme temporaire actuel, s'il peut conserver un esprit militant, un idéal de justice sociale ou plus simplement une forte propension à participer au bien commun et à l'intérêt de la cité, s'est adapté en se régularisant. Se servant du droit et de ses outils à disposition, il se meut désormais en toute légalité, cherchant à mettre les acteurs autour de la même table, en quête du bon compromis : celui qui convient à tous, qui permet à chacun de répondre à son intérêt.

L'occupation temporaire naît alors d'un constat simple : la vacance est un poids pour le territoire. Cette dernière se sert ni son propriétaire, par les coûts qu'elle génère, ni son environnement, pour lequel elle est source de vide, d'absence. C'est un "manque à gagner" économique, social, urbain pour la ville. L'urbanisme temporaire se présente alors comme une solution innovante (Ginez, 2018), pleine de promesses : partage des coûts de la vacance, levier d'activation territoriale, émergence de projets solidaires, participatifs, à destination d'activités non marchandes et/ou fragiles (culture, économie sociale et solidaire, artisanat, entrepreneuriat jeune), lieux de rencontres et d'échanges favorables à la vie de quartier, optimisation voire valorisation foncière, préfiguration urbaine au sens large (du programme immobilier, des activités ou plus généralement des potentialités offertes par l'environnement du site), mixité sociale et fonctionnelle, ...

B. Les raisons de la vacance : la conséquence de mutations économiques et urbaines rapides

L'arrivée des pratiques temporaires dans la fabrique de la ville est tout d'abord dû à un effet d'appel d'air : comme la nature a horreur du vide, la vacance appelle l'occupation. La vacance est elle-même provoquée par un certain nombre de causes, que l'on peut identifier comme en lien notamment avec le progrès technique et la globalisation (Madanipour, 2017), dans un contexte de crise économique, écologique et sociale.

L'innovation technologique a provoqué une véritable révolution du mouvement et de la vitesse dans les transports et les communications. La vitesse est partout à la fois : dans les modes de déplacement, dans l'information et les communications avec l'arrivée d'Internet, dans les transactions financières. C'est le "village planétaire" (McLuhan, 1967) : les distances s'éloignent physiquement à mesure que la vitesse compense le temps engagé, conduisant à l'annulation des distances sinon à un rapprochement, certes immatériel, des fonctions et des capitaux. L'intervention de la vitesse dans la ville puis dans le monde a ainsi été un élément déclencheur, un facilitateur à la délocalisation des activités et à la désindustrialisation de nos villes, laissant derrière elle de nombreuses et vastes friches, matière première de l'occupation temporaire. Ce changement de rythme ne touche pas uniquement les déplacements et autres flux. Elle se répercute sur les objets et les méthodes traversés par la vitesse. Le monde entier accélère : augmentation des besoins en matières premières, augmentation des besoins en termes d'espaces, augmentation des consommations. La transformation est totale ; l'espace doit muter pour s'adapter. Mais les capacités d'adaptation des territoires ne parviennent pas à suivre le rythme effréné imposé par la globalisation. Les changements sont si rapides que rien n'a le temps de se mettre en place (Bauman, 2000), provoquant l'obsolescence des modes traditionnels d'aménagement et de conception du projet urbain. Les temporalités se distinguent : le creux généré, c'est l'espace-temps de la friche, c'est le support physique de l'occupation temporaire, qui intervient comme une réponse aux besoins nouveaux des villes en adaptabilité et en malléabilité (Gwiazdzinski, 2013). L'aménagement se doit de devenir flexible pour produire une urbanité adaptée à ces nouveaux rythmes et temporalités (Ginez, 2017).

Dans cette même logique, l'industrialisation et le progrès des techniques ont ainsi induit de grandes mutations dans la manière de planifier la ville. La ville moderne est pour partie le fruit d'un subtil mélange entre phénomène de métropolisation et/ou d'aires urbaines dominantes sur fond de mondialisation et de pensée fonctionnaliste. En effet, la mondialisation, qui fait entrer les villes sur la scène internationale en tant qu'entité compétitrice, accentue le phénomène de regroupement des capitaux et des personnes, faisant de nos villes des métropoles attractives ayant des besoins fonciers toujours plus importants. Alors, en corrélation avec l'essor des transports, de la logistique et des infrastructures de transports, l'économie s'est transformée. Les noyaux métropolitains se

sont vidés de leurs activités productives, qui se sont éloignés des centres urbains vers la périphérie (Bishop et William, 2012), lorsqu'elles n'ont pas connu de délocalisation internationale. L'on passe dans le même temps d'une économie industrielle à une tertiarisation des activités, lesquelles n'exigent pas les mêmes besoins en termes de foncier : le bureau vertical remplace la machine et l'usine.

Conjointement, les habitudes de consommation ont pesé et pèsent sur l'aménagement de l'espace : associée à la pensée fonctionnaliste, permise par l'arrivée de la voiture et de la vitesse dans nos modes de vie, les fonctions se séparent pour mieux se regrouper par spécialité. Elles s'espacent, s'éloignent. Le sprawl s'installe, produisant de vastes aires urbaines peu denses, sans intensité. L'effet friche s'est nourri de cette séparation spatiale des fonctions. Dès lors qu'interviennent les délocalisations et autres mutations urbaines, les espaces fonctionnalistes, spécialisés jusque dans leurs formes urbaines, n'ont pas la souplesse nécessaire pour s'adapter. Il arrive qu'ils deviennent des objets obsolètes, éloignés des centres urbains vivants, et peine à trouver rapidement une nouvelle fonction lorsque le contexte le commande. La multiplication des friches révèle l'incapacité du marché à les absorber, ce en conséquence de plusieurs facteurs selon L. Andres (Andres, 2013) : le coût du recyclage d'une friche qui déséquilibre le financement du projet urbain, les désaccords et blocages dans les jeux d'acteurs, et le zonage réglementaire qui restreint les changements de destination. S'ajoute également l'allongement et la complexification du projet urbain (Chabot, 2014).

Ces causes favorisent ainsi la montée en puissance de l'urbanisme temporaire. Elles nourrissent la légitimité de son existence et de son discours : l'occupation temporaire, c'est investir les vides urbains, rendre à la ville son l'urbanité, développer des projets mixtes au service d'un territoire et de ses acteurs, renouer avec un contexte local.

II. Les révélateurs d'opportunités à la mise en œuvre de l'urbanisme temporaire : crises et globalisation

A. Les crises qui révèlent l'opportunité de l'urbanisme temporaire : la crise économique

L'urbanisme temporaire s'invite sur la table sur fond de cette triple crise, économique, écologique et sociale. La crise économique du modèle néolibéral a laissé dans le paysage des friches nombreuses (Tonkiss, 2013) : industries obsolètes ou délocalisées, abandon de projets par déstabilisation du marché immobilier (Serati, 2017) notamment lors des crises immobilières majeures, comme celle de 2008. Les coûts de la réhabilitation jouent sur le phénomène aussi : dès lors qu'il est moins coûteux de construire neuf que de rénover, surtout lorsqu'il existe des contraintes de dépollution, démolition ou autre, le marché incite à l'édification de nouvelles constructions.

Le phénomène de métropolisation et l'entrée de ces aires urbaines en tant qu'unité compétitrice conduit également les politiques publiques à se positionner sur de nouveaux créneaux que celui de l'économie. L'attractivité des villes se joue aujourd'hui sur l'expérience qu'elles sont capables de proposer (Lago, 2017) : activités touristiques, culturelles, sportives, évènementielles (Douay et Prévot, 2016) sont les facteurs de confortement d'une économie résidentielle, pour plus de résilience face aux crises économiques (Davezies, 2008). L'urbanisme temporaire, largement tourné vers cette question de l'expérience urbaine, avec ses thématiques culturelles et évènementielles récurrentes, est ainsi révélé comme une manière d'innover et une opportunité à l'adaptation de l'économie aux crises structurelles traversées.

Alors que la quantité de fonciers vacants reste grande, accéder à l'immobilier reste une difficulté première pour un certain nombre d'acteurs : acteurs culturels, associatifs, entrepreneuriat en phase de développement etc. Ces acteurs ont pour point commun de ne pas être des activités marchandes et/ou à forte rentabilité ; ils sont économiquement fragiles.

La demande en occupation temporaire se consolide alors par le biais de ces activités en recherche de foncier, face à une offre potentielle qui réside dans ces friches et vacances.

B. Les crises qui révèlent l'opportunité de l'urbanisme temporaire : la crise écologique

La crise économique se double d'une crise environnementale et de la prise de conscience de cette dernière. Le mode de vie, de production et de consommation capitaliste est gourmand en ressources et en espaces. L'artificialisation des sols n'a jamais été aussi forte qu'au cours du XXème siècle : selon le Ministère de la Transition Écologique, 20 000 à 30 000 hectares sont concernés en France chaque année⁴. Etalement urbain, imperméabilisation des sols, destruction de zones naturelles et agricoles et des paysages : ils participent largement à la diminution drastique de toutes formes de biodiversité et à la destruction de notre cadre environnemental. Cette prise de conscience s'accompagne de lois qui invitent sinon contraignent la ville à se développer et se renouveler sur elle-même. Par exemple, les objectifs de Zéro Artificialisation Nette, du Plan Biodiversité de 2018, vont en ce sens. Les subventions et aides de l'Etat et de l'Union Européenne à la reconversion des friches se multiplient, comme avec le plan France Relance qui réserve 300 millions au recyclage, à la dépollution et au montage de projets urbains sur friche.

L'urbanisme temporaire propose ainsi de voir la friche comme une ressource foncière recyclable (Ambrosino et Andres, 2008), par l'occupation de foncier vacant, dans un esprit d'optimisation des ressources déjà disponibles. Dans sa dimension transitoire, il peut aussi participer à révéler le potentiel d'un site et l'opportunité d'un futur projet pérenne. Cette dimension est force de proposition aux enjeux de recyclage de la ville sur elle-même.

⁴ <https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>

C. Les crises qui révèlent l'opportunité de l'urbanisme temporaire : la crise sociale et urbaine

« La ville a toujours constitué un foyer de vie sociale active, le lieu où peut se révéler et se vivre toutes sortes de possibilités humaines. La ville est le creuset dans lequel la diversité des intérêts, des goûts, des désirs humains se transforment en expérience sociale... »

Art et philosophie. Ville et architecture. Sous la direction de Chris Younès, 2003.

Si les crises économiques et environnementales font apparaître explicitement le pourquoi de la vacance et les raisons matérielles de l'occupation temporaire, la crise sociale permet de comprendre le besoin profond sous-jacent à la revendication de l'occupation temporaire. Mondialisation, fonctionnalisation et étalement urbain ont façonné la ville contemporaine : pour peindre un tableau sombre, une ville peu dense, composée de ses pleins et de ses vides, de ses distances et de ses déconnexions. Les centres-villes perdent en attractivité face à l'étalement et à l'émergence de centralités en périphérie (Pradel, 2019). In fine, la ville voit s'estomper son caractère propre, à savoir l'urbanité, laquelle peut être définie comme l'association de la densité et de la diversité des fonctions (Lussault, 2003). L'urbanité est le fruit de la diversité des interactions sociales dans l'espace. L'espace public, lieu de socialisation, de liberté, d'accessibilité et de gratuité (Paquot, 2009), est au cœur de la problématique. Or, la ville étalée et séparée, pauvre en espaces publics autres que la voirie monopolisée par l'automobile, perd par essence son urbanité. L'organisation spatiale et fonctionnelle de la ville produit est productrice ou non d'urbanité, car influençant la qualité de vie, les supports d'interactions, la variété des usages, des temporalités et donc des intensités. Le sujet est largement abordé par le monde académique comme par le monde professionnel de l'aménagement : la ville vivante (Jacobs, 1961), l'urbanisme de stimulation de la vie sociale (Ascher, 1997), l'urbanisme des modes de vie (Masbounji et Bourdin, 2004), la ville du quart d'heure (Moreno, 2020) sont autant d'expressions pour parler d'urbanité. L'on parle aussi du "chrono-urbanisme" (Asher, 1997), ou l'aménagement de l'espace pour une diversité d'usages sur une diversité de temporalité. Renouer avec le temps, favoriser les manières de créer du lien social : ces ambitions sont largement partagées par l'urbanisme temporaire lorsqu'il propose d'habiter les vides urbains, le plus souvent par des projets à forte mixité d'activités.

D. La globalisation : de la diffusion à la complexification des pratiques et savoirs

La globalisation a ainsi eu pour effet de bouleverser en profondeur les modèles économiques et urbains. La révolution du mouvement a transformé nos manières de produire, de consommer, de se déplacer, de communiquer, au point de déconnecter le temps et la réalité jusqu'alors connue. Mais cette révolution a aussi permis la diffusion, le partage des pratiques, des savoirs, des modes de faire. C'est ainsi qu'émerge l'urbanisme temporaire : venu d'Allemagne, du Royaume-Uni ou encore d'Amérique du Nord (de la Casa, 2017), la pratique s'exporte et se diffuse de manière accrue à l'heure d'Internet et des nouvelles communications.

Cette diffusion accélérée s'accompagne de son lot de complexification : les pratiques ne sont pas figées, elles évoluent selon des contextes, des sensibilités, des jeux d'acteurs. Elles se confondent avec d'autres lorsqu'elles s'en inspirent ou partagent certaines caractéristiques. L'urbanisme temporaire se confond aujourd'hui alors dans une nébuleuse lexicale, qui tend à flouter la bonne compréhension des projets et des enjeux : urbanisme tactique, urbanisme transitoire, urbanisme de transition, chrono-urbanisme, acupuncture urbaine, urbanisme interstitiel, pop-up urbanism, urbanisme éphémère, ... Le manque de recul sur les pratiques et les anglicismes, par effet de traduction, participent de cette floraison de néologismes (Nédélec, 2017) et à cette tendance à la confusion. Or, les décideurs ou propriétaires qui maîtrisent le foncier se montrent réticents à l'installation d'occupation temporaire : l'absence de définition et de vision partagées sont un frein à leur confiance, alors que cette dernière est la fondation même d'un tel projet.

Chapitre 2 : Définir l'urbanisme temporaire : de l'enjeu d'une vision partagée comme préalable à la construction d'un projet

Dans ce chapitre, le croisement de plusieurs constats permet de décortiquer et d'analyser l'urbanisme temporaire et d'en repartir à ses origines. Tout d'abord, force est de constater qu'il existe une large confusion dans le champ lexical de l'urbanisme temporaire et d'appellations connexes : les termes les plus fréquemment utilisés mais aussi confondus sont ceux d'urbanisme temporaire, d'urbanisme tactique, et d'urbanisme transitoire.

Avec l'objectif de répondre à un enjeu de définition partagée, il convient ainsi de se reposer la question de termes et de leur signification : qu'est-ce que le temporaire ? A quoi renvoie-t-il et que permet-il ? Puis, en partant de ces résultats, nous viendrons réfléchir à ce qu'est la tactique, pour se demander si l'urbanisme temporaire n'est-il pas du ressort d'une démarche tactique ? L'analyse du glissement institutionnel des pratiques temporaires et tactiques devient alors pertinente, pour comprendre comment l'évolution contextuelle agit sur les caractéristiques et définitions de ces pratiques. Ce raisonnement transversal et évolutif a pour résultat de tracer un cadre et les bases d'une définition de l'urbanisme temporaire, actualisée et partageable par sa diversité d'acteurs.

I. Pourquoi et comment définir l'urbanisme temporaire ?

A. L'enjeu d'une définition partagée : clarifier pour collaborer

Pourquoi définir à tout prix l'urbanisme temporaire ? Car plus qu'un regroupement de pratiques ponctuelles et finies dans le temps, il s'agit de la "traduction spatiale et opérationnelle d'un principe de réflexion globale sur l'aménagement de la ville" (Ginez, 2017), à la croisée d'enjeux économiques, environnementaux, sociaux et urbains. L'urbanisme temporaire catalyse une nouvelle manière globale, transversale de concevoir le projet urbain, vers une fabrique de la ville résiliente, optimisée, réversible et donc adaptable, mais aussi culturelle, sociale, entrepreneuriale. D'une expérience d'apparence limitée, dans le temps comme dans son déploiement dans l'espace, l'on passe à une expérimentation globale du projet, dans toutes ses dimensions, sociales, urbaines, économiques. Un enjeu de

compréhension et de consensus autour de cette notion est ainsi indispensable pour l'obtention d'une vision partagée entre les acteurs au projet, en prenant soin d'éviter certains écueils, comme l'enfermement du concept et des pratiques dans une définition trop stricte. Cet enjeu de compréhension est partagé par le monde académique et scientifique, en témoigne la multiplication de la littérature sur le besoin de nommer, de qualifier, de caractériser et de différencier les différentes pratiques et terminologies (Nédélec, 2017).

Définir l'urbanisme temporaire, c'est ainsi poser les bases partagées d'un travail collaboratif ; c'est en définir les termes mais aussi les acteurs et les outils permettant d'ancrer la pratique de l'urbanisme temporaire dans un cadre réglementaire et institutionnel accessible, compréhensible et légal. In fine, l'enjeu de définir l'urbanisme temporaire réside dans l'objectif de présenter un objet reconnu et reconnaissable, afin d'inviter les acteurs institutionnels, propriétaires, aménageurs et élus, à expérimenter de nouveaux modes de faire pour une nouvelle fabrique de la ville, en explorant des pistes alternatives et innovantes. Car les urbanismes temporaires, de par leur histoire et leur caractère spontané voire informel, font appel à un référentiel alternatif, militant, marginal, de contre-culture, contestataire (Macaire, 2018), lequel ne correspond pas au langage institutionnel. Il ne s'agit néanmoins pas de convaincre, comme si l'urbanisme temporaire était une solution magique, mais de donner les clefs aux décideurs afin qu'ils puissent faire un choix guidé par des raisons rationnelles : se lancer dans une démarche d'occupation temporaire pour ce qu'elle propose d'agilité, d'innovation ; refuser une expérimentation temporaire pour ce qu'elle ne propose pas, pour le non intérêt d'y recourir, et non pour des raisons d'incompréhension et de craintes.

B. L'urbanisme temporaire : clarification d'un champ lexical florissant et nébuleux

S'il existe un besoin de clarification et de définition, c'est parce que l'urbanisme temporaire est intégré à une nébuleuse lexicale tournée autour de la question du temps, plus particulièrement du temps court, mais aussi de l'agilité des modes de faire, de l'innovation et nouvelles modalités de fabrique urbaine (Nédélec, 2017). Nombreux sont les termes régulièrement confondus ou utilisés comme synonymes. Renvoyant pourtant à des pratiques

différentes, la mauvaise utilisation de ses termes participe à la confusion et au manque de clarté. Les pratiques sont également théorisées ou nommées en majorité par la recherche anglo-saxonne, induisant un effet de décalage lors de la traduction : la France préfère par exemple le terme "urbanisme temporaire" quand l'Amérique du Nord utilise "urbanisme interstitiel" (Nédélec, 2017).

| Propositions lexicales | Traductions | Principales références | Orientation commune |
|--------------------------------|-------------------------------|--|---|
| <i>Temporary urbanism</i> | Urbanisme temporaire | Haydn, Temel, 2006 ; Killing Architects, 2012 ; Overmeyer, 2007 ; Bishop, Williams, 2012 | Temporalités |
| <i>Interstitial urbanism</i> | Urbanisme interstitielle | Tonkiss, 2013 ; Petcou, Petrescu, 2007 | |
| <i>Pop-Up city</i> | Ville éphémère | Beekmans, de Boer, 2014 | |
| <i>Grassroots urbanism</i> | Urbanisme populaire | North, Nurse, 2014 | Engagement politique |
| <i>Guerilla urbanism</i> | Urbanisme de guérilla | Reynolds, 2008 ; Hou, 201 | |
| <i>Tactical urbanism</i> | Urbanisme tactique | Lydon, Garcia, 2015 ; Prévost, Douay, 2016 | |
| <i>Insurgent urbanism</i> | Urbanisme insurgé | Hou, 2010 | |
| Hacking urbain | Piratage urbain | Pujas, 2015 ; Rivière (nd) | |
| <i>Everyday urbanism</i> | Urbanisme du quotidien | Chase, Crawford, Kalisky, 2008 | Urbanisme fait maison, du fait des citoyens eux-mêmes |
| <i>Makeshift urbanism</i> | Urbanisme improvisé | Tonkiss, 2013 ; Ferguson, 2014 | |
| <i>Handmade urbanism</i> | Urbanisme fait main | Rosa, Weiland, 2013 | |
| <i>Spontaneous urbanism</i> | Urbanisme spontané | Lang Ho, 2012 | |
| <i>Do-it-yourself urbanism</i> | Urbanisme fait maison | Iveson, 2013 ; Douglas, 2014 ; <i>Journal of Urbanism</i> , 2014 ; <i>Journal of Urbanism</i> , 2016 ; Talen, 2015 | |
| <i>Self-made city</i> | Ville qui se fait toute seule | Ring, 2012 | |

Nédélec P. « De nouveaux mots pour de nouvelles modalités de fabrique de la ville ? Initiatives citoyennes d'aménagement des espaces publics » 2017.

Cette classification opérée par P. Nédélec propose l'identification de trois dénominateurs permettant de différencier les pratiques et terminologies : celles qui se caractérisent par leur caractère principalement temporaire (dominées par l'urbanisme

temporaire) ; celles caractérisées par leur aspect d'engagement politique, résultat d'un militantisme citoyen face à l'action institutionnelle (dominées par l'urbanisme tactique) ; et enfin celles caractérisées par leur côté artisanal, spontané (dominées par l'urbanisme fait maison, le *Do-it-yourself*). P. Nédélec insiste toutefois sur la perméabilité de ces catégories, avec le partage de certaines caractéristiques comme la dimension événementielle et festive (Nédélec, 2017), témoignant alors du non achèvement du processus de définitions des pratiques (Ginez, 2018).

De cette classification de Nédélec, tous les concepts n'intégreront pas le présent travail, et d'autres interviendront. Tout d'abord, il ne sera pas fait mention des pratiques caractérisées par le "fait-maison", lesquelles renvoient la plupart du temps à l'urbanisme tactique (Talen, 2015 ; Barth, 2016) : en effet, ces modes d'intervention sur l'espace résultent "du fait des citoyens eux-mêmes" (Nédélec, 2017), renvoyant alors à ces dimensions militante, à l'engagement citoyen et au processus *bottom-up* de l'urbanisme tactique, en tant que levier d'expression et d'action citoyenne face à la rigueur voire l'inadéquation des modes d'action institutionnels. De plus, ces pratiques sont peu mentionnées par la littérature, témoignant par la même occasion de leur faible récurrence dans le paysage de l'aménagement français.

Aussi, l'urbanisme transitoire ou "de la transition" n'est pas mobilisé. Ces modèles se caractérisent par l'occupation d'espaces bâtis ou ouverts, tandis que Nédélec concentre ses réflexions sur les pratiques alternatives, spontanées et nouvelles concernant la transformation des espaces publics urbains. Ainsi, pour la présente réflexion, il conviendra de se pencher sur les pratiques transitoires et "de la transition", afin de voir dans quelle mesure ces dernières se rapprochent de l'urbanisme temporaire.

II. Définir l'urbanisme temporaire et ses corollaires : les pratiques alternatives

Les travaux académiques mentionnent le plus fréquemment l'urbanisme temporaire, l'urbanisme tactique, et l'urbanisme transitoire : ce sont ces trois catégories d'urbanisme alternatif, dont l'intérêt est porté sur le temps en tant qu'instrument de fabrique urbaine (Pradel, 2021). Suivant une logique d'entonnoir, nous questionnerons tout d'abord la notion générique qu'est l'urbanisme temporaire, et son rapport au temps, avant de s'attarder sur

l'urbanisme transitoire, branche de l'urbanisme temporaire, et son référentiel émanant du discours de la transition. En complément, nous aborderons l'urbanisme tactique, lequel se rapproche des précédents urbanismes tout en revendiquant une autre approche, non centré sur le temps malgré son mode d'action court-termiste. Enfin, nous comparerons ces différentes définitions et pratiques, pour comprendre comment empruntent-elles les unes aux autres vers la construction d'un référentiel commun.

Avant de définir les urbanismes alternatifs aux pratiques traditionnelles de l'aménagement, il apparaît essentiel de se positionner quant à ce caractère alternatif. L'utilisation de ce terme renvoie au regroupement d'initiatives et de pratiques hétérogènes puisque définies par leur positionnement de contraste, d'opposition aux pratiques dominantes (Béal et Rousseau, 2014). En ce sens, Béal et Rousseau définissent les politiques urbaines alternatives comme "l'ensemble des initiatives, des démarches ou des projets soutenus par des municipalités et qui cherchent à organiser un développement urbain s'éloignant des canons de l'entrepreneurialisme" (Béal et Rousseau, 2014). Il s'agit donc de pratiques légales, reconnues mais divergentes et complémentaires aux politiques urbaines traditionnelles néolibérales de par leur approche bottom-up, leur objectif premier d'impact social et environnemental⁵ et leur volonté de reconstruire la ville pour les groupes sociaux défavorisés et déjà présents sur place (Béal et Rousseau, 2014).

A. L'urbanisme temporaire : définition généraliste de pratiques centrées sur la gestion alternative de la temporalité

1. L'évolution de la définition de l'urbanisme temporaire

La définition de l'urbanisme temporaire a été formulée par plusieurs auteurs ; certains même sont revenus sur leur proposition, expression de l'évolution de leur pensée et de la difficulté à définir strictement des pratiques et modes de faire fluctuants. L'évolutivité des

⁵ Pour Béal et Rousseau, les politiques urbaines traditionnelles, si elles ne sont pas marchandes à proprement parler, ont pour objectif principal d'accompagner les dynamiques économiques (Béal et Rousseau, 2014).

définitions est un facteur à prendre en compte en tant que marqueur de l'urbanisme temporaire : l'objet n'est pas figé, il se nourrit au gré d'expérimentations et de pratiques. En ce sens, il apparaît essentiel de s'attarder sur le caractère englobant des définitions dominantes, lesquelles sont nécessaires pour contourner l'écueil que constituerait la formulation trop stricte et trop contraignante d'une définition fermée.

Benjamin Pradel, sociologue et urbaniste, penseur incontournable de l'urbanisme temporaire du champ académique et professionnel français, donnait une première définition en 2008 : l'urbanisme temporaire est *"l'action d'organiser et d'aménager l'espace public temporairement afin d'amplifier ses usages à court terme et de valoriser et accompagner des projets urbains à moyen terme"* (Pradel, 2008). Sa définition évolue vers plus de globalité par la suite. L'urbanisme temporaire devient *"l'action d'organiser et d'aménager temporairement ou cycliquement des espaces à enjeux, publics ou privés, ouverts ou bâtis, occupés ou inoccupés, afin d'en stimuler les usages, d'y amplifier les échanges et d'y générer des pratiques à court terme dans une perspective de valorisation symbolique, de (ré) investissement social et avec comme horizon une transformation spatiale à long terme."* (Pradel, 2018). Si l'essence de la définition perdure, tout ou presque évolue, vers plus de globalité :

- L'objet espaces publics devient "des espaces à enjeux, publics ou privés, ouverts ou bâtis, occupés ou inoccupés"
- D'un objectif à court terme d'amplification des usages, on passe à un objectif à court terme de stimulation des usages, d'amplification des échanges et de génération de pratiques
- L'objectif final de "valorisation et d'accompagnement du projet urbain" devient de "transformation spatiale"
- L'horizon des temporalités évolue : l'on passe du moyen au long terme.

Ces évolutions sémantiques témoignent de la vision plus englobante et généraliste de ce que peut être l'urbanisme temporaire. Le concept s'élargit largement à tout objet spatial, quel que soit leur statut, vers une démarche non plus seulement de l'ordre de l'agir, mais bien urbanistique, au sens où elle concerne désormais l'organisation et l'aménagement de l'espace, terminologie que l'on rapproche de celle du projet urbain et de la volonté planificatrice. Le changement d'objet, de l'espace public à tout objet spatial, fait évoluer

l'ambition du court terme : l'usage est accepté comme réservé à l'espace public⁶. Enfin, l'urbanisme temporaire n'agit plus au sein du seul projet urbain, mais peut toucher toute échelle de "transformation spatiale". C'est ainsi que chacun des termes utilisés en 2005 par B. Pradel se sont tournés vers une plus large acception de l'urbanisme temporaire.

2. De l'urbanisme temporaire à la recherche d'une gestion plus juste du temps

Se réapproprier le temps de la fabrique urbaine apparaît particulièrement essentielle à l'heure où en l'espace de quelques mois, la diffusion d'un microscopique virus est venue bouleverser la marche du monde. L'urbanisme temporaire et ses initiatives ont fleuri ces derniers temps, la ville ayant besoin de s'adapter dans un laps de temps très court, à de nouvelles normes et contraintes sanitaires. La piste cyclable temporaire, la "coronapiste", en est l'exemple phare. L'urbanisme temporaire démontre dès lors sa capacité à être un outil d'activation de la mutabilité de la ville (Pradel, 2020), en tant que "capacité à s'adapter positivement aux transformations et à favoriser l'avènement des possibles non envisagés préalablement" (Durand, 2017). Ces pratiques interviennent à contre-courant des processus de production de la ville : la société planificatrice court après un désir de permanence : elle sécurise, juridicise, régularise sinon sanctuarise l'aménagement et l'urbain dans une quête du contrôle du temps présent et du temps futur. En ce sens, le temps a toujours été le parent pauvre des disciplines de l'aménagement (Gwiazdzinski, 2014). Mais dans un monde où l'on perd foi en toute forme de stabilité, où la crise environnementale nous rappelle à notre futur incertain, l'expérience du temporaire apparaît comme une solution de l'instant présent (Bishop et William, 2012).

C'est ainsi que le point de départ de ce travail réflexif réside dans la dimension temporaire des pratiques soulevées. L'une des promesses faites des pratiques alternatives de l'urbanisme, c'est celle d'une appréhension et d'une gestion plus juste des temporalités de la ville, en phase avec la réalité du temps présent et des mutations qui y sont associées ; c'est

⁶ En témoignent des ouvrages comme celui de Thierry Paquot, "L'espace public", et son chapitre V : "Usages et pratiques des espaces publics".

donner à la fabrique de la ville les moyens de sa réactivité et de son agilité, afin qu'elle soit en mesure de s'adapter d'une manière rapide et souple.

Le questionnement de la temporalité dans la fabrique de la ville émerge depuis la fin du XX^{ème} siècle, en réponse à la construction moderne des espaces urbains, comme avec le mouvement du chrono-urbanisme, théorisé par François Ascher. La société industrialisée n'a eu cesse de séparer les fonctions et les temporalités, vers une distinction espace-temps de travail et de non-travail (Ascher, 1997). Le chrono-urbanisme propose ainsi de décentrer les rythmes et synchronisation urbains de l'économie vers les rythmes temporels du citoyen, soit la prise en compte des temps de travail, de consommation, du logement, et du divertissement dans l'aménagement. Les éléments de réflexion autour du chrono-urbanisme ont permis de nourrir parallèlement le champ opérationnel des urbanismes alternatifs notamment temporaire (Pradel, 2019). Ces derniers cherchent en ce sens à répondre à un besoin de diversité d'usages d'un même lieu sur différentes temporalités d'une même journée, d'une même semaine, produisant ainsi un panel d'aménités urbaines et d'intensité sur des lieux sortis de toute urbanité. Urbanisme temporaire et chronotopique se rejoignent ainsi sur l'idée de "faire ville" (Gwiazdzinski, 2014) par la prise en compte des rythmes urbains multiples et individuels, vers une action flexible (Ginez, 2018).

B. L'urbanisme transitoire : un urbanisme temporaire passeur d'histoires

1. Transitoire et occupation temporaire : synonymes

L'urbanisme transitoire est une variante, une précision de l'urbanisme temporaire⁷. Alors que ce dernier englobe largement l'organisation et l'aménagement temporaire d'espaces, l'urbanisme transitoire affine la pratique à l'occupation d'espaces, en tant qu'"action d'occuper un lieu, un local, d'y habiter, d'y travailler" (Larousse), dans une démarche temporaire. Benjamin Pradel définit en effet l'urbanisme transitoire comme *"l'occupation temporaire de locaux vacants ou d'espaces ouverts, publics ou privés, aménagés*

⁷ L'un des sens accordés au mot "transitoire" est "qui ne dure pas", synonyme de temporaire (Larousse).

ou en friche, par des équipements, des structures, des aménagements légers et labiles, supportant des activités économiques, de loisirs, culturelles et sociales et de plus en plus d'hébergement." (Pradel, 2019). À ces éléments de définition peut être ajouté la visée, l'objectif de l'urbanisme transitoire, soit la réactivation provisoire d'une vie de quartier intense, alors que l'usage, la destination du site n'est pas décidée ou dans l'attente de la réalisation de cette destination (Institut Paris Région, 2017), dans une logique de liaison et de connexion des temporalités passée, présente et future (Diguët, 2018).

Ainsi, l'urbanisme transitoire désigne les projets d'occupation temporaire, au sens où l'on vient organiser le fait d'occuper, d'habiter, de développer des activités et usages, dans un temps limité : celui de l'attente. Il s'agit de se saisir de l'opportunité d'un foncier disponible (locaux vacants, friches, espaces ouverts), d'y développer un projet, qu'il soit économique, culturel, social, d'habitat, voire mixte, dans l'attente de la réalisation du futur projet pérenne voire dans l'attente de l'arrivée d'un futur projet. L'urbanisme devient ainsi "transitoire" au sens où il réalise le "passage d'un état à un autre" (définition de transition, Larousse), entre la vie d'avant et la vie d'après, en donnant une destination temporaire à un lieu qui n'aurait plus eu. La pratique transitoire affirme explicitement son objectif de s'inscrire dans la connexion d'histoires passées et futures, par la création d'une histoire présente (Diguët, 2018).

Il est important de noter que l'urbanisme transitoire n'a pas toujours vocation à peser sur le devenir du lieu qu'il occupe. Le terme "transition", très utilisé dans le discours politique et de la fabrique urbaine actuel, fait intuitivement référence à l'ambition d'une amélioration (Krauz, 2014) : changer vers le mieux. Cette référence n'est pas condition du caractère transitoire, même si intuitif. Ainsi, le projet d'occupation temporaire ne produit pas obligatoirement de nouvelles données et effets d'influence sur le projet et les destinations à venir : il peut faire état d'une transition simple en étant le temps de passage progressif d'un état A à un état B. C'est notamment le cas lorsque la programmation du projet futur est dite "fermée". Tout comme le projet transitoire peut également avoir une visée de participation au projet à venir : préfiguration d'activités, d'usages, de pratiques ; enrichissement de la programmation du projet urbain futur ; expérimentation, test grandeur nature ; propositions d'amélioration du projet urbain ; accompagnement des temps peu qualitatifs de chantier ; support de concertation, participation et co-construction ; valorisation foncière d'une

opération d'aménagement ; etc. L'urbanisme transitoire prend ici une dimension de "faire transition", d'être acteur et moteur de la transformation progressive du lieu, renvoyant à des éléments de langage de la fabrique de la ville : la ville en transition, transition sociale, économique, écologique.

2. De l'urbanisme transitoire à la Transition : mouvement de pensée

Le recours au terme "transitoire" est plein d'un certain sens : il renvoie à l'émergence d'un nouveau vocable, celui de la transition, prenant la suite de l'expression "développement durable" (Krauz, 2014). La transition, en tant que mouvement politique, le "mouvement de la Transition" (Semal, 2013), est initié par Rob Hopkins en 2005 : elle est globale, à la fois économique, énergétique, environnementale, mais aussi sociale, sociétale, architecturale ... Basé sur les principes de la permaculture⁸ appliqués à la ville en tant qu' écosystème, ce mouvement propose de sortir de la dépendance au pétrole pour se tourner vers des modes de vie plus permanents, plus durables, en travaillant sur les synergies et circulations entre la ville et la campagne, dans des systèmes de production et de consommation locaux. La Transition est un changement d'état, de manière de penser, de concevoir la ville, les rapports économiques, sociaux, environnementaux, vers la recherche de plus d'adaptabilité, et de la construction des conditions de résilience de la société (Wiliquet, 2011). La Transition est soucieuse également de faire référence à une transformation et un avenir positif, de ne pas renvoyer à un discours de culpabilisation : faire transition dans les actions du quotidien, avec la communauté locale, dans la convivialité, l'entraide, la constitution de solidarité et de liens sociaux (Wiliquet, 2011). Car la transition est aussi sociale et urbaine : elle invite les acteurs à s'engager au nom de l'intérêt général mais aussi pour leur épanouissement personnel à s'investir pour construire l'urbanité de la ville.

⁸ Conceptualisée par Holmgren et Mollison (1978), la permaculture est une alternative à l'agriculture industrielle dépendante aux énergies fossiles et créatrice de déséquilibres naturels qu'il faut sans cesse corriger, par l'utilisation de plus de ressources et d'intrants. La permaculture, contraction des termes "permanence" et "agriculture", repose sur la création de « système[s] évolutif[s], intégrés, d'autoperpétuation d'espèces végétales et animales utiles à l'homme » (Holmgren et Mollison 1978). Il s'agit d'imiter les relations naturelles inter-espèces qui garantissent la permanence, la stabilité et l'équilibre des écosystèmes, afin d'obtenir des systèmes de production à la fois durables et efficaces, se rapprochant le plus possible de l'autonomie (Krauz, 2014).

On retrouve ainsi donc des éléments de langage communs à l'urbanisme transitoire et à la Transition : agir aujourd'hui pour des effets à long terme, construction d'une urbanité intensifiée, penser les écosystèmes locaux, etc.

3. De l'urbanisme transitoire à l'urbanisme de la transition : transformer l'expérimentation en préfiguration

Ainsi, si tout projet d'occupation temporaire produit des effets à long terme (changement d'image d'un site, mémoire et imaginaire collectif et partagé, viabilisation économique d'acteurs), certains produisent des effets de préfiguration en influençant voire pré fléchant le projet urbain à venir. C'est ainsi qu'à la suite de l'urbanisme transitoire est apparu le terme d'urbanisme de la transition⁹ pour qualifier les occupations temporaires ayant produit un impact sur le projet urbain à venir : impact sur la programmation, pérennisation de certaines occupations ou pratiques. Cette qualification ne peut donc être utilisée qu'après l'achèvement (voire la pérennisation, plus rare mais existante) du projet transitoire.

C. L'urbanisme tactique : une notion connexe d'influence sur les logiques de l'urbanisme temporaire

1. Définir l'urbanisme tactique : la dominante militante

L'urbanisme tactique est une notion connexe de l'urbanisme temporaire (Pradel, 2019). Comme insisté par Nédélec, il se différencie de ce dernier par son caractère militant, politique, en tant qu'à l'origine de sa démarche. Il s'inscrit en effet dans la lignée des mouvements sociaux urbains apparus et propagés entre les décennies 1960 et 1980 (Douay et Prévot, 2016), en réaction notamment au retrait de l'action municipale (Lydon et Garcia, 2015) ou encore face à la participation vidée de son pouvoir et créatrice de frustration

⁹ Collectif Ya+K

(Bacqué et Gauthier, 2011 ; Edmond, 2019). Théorisé par Mike Lydon, l'urbanisme tactique se définit comme *"an approach to neighborhood building and activation using short-term, low-cost, and scalable interventions and policies"* (Lydon et Garcia, 2015). Trois caractéristiques sont soulevées par Lydon : la logique court termiste d'activation des usages, la mobilisation de moyens peu coûteux et l'évolutivité / réversibilité des interventions. En ce sens, l'urbanisme tactique prône le droit à l'erreur et au réajustement, par la mise en œuvre de modèles expérimentaux, de prototypes d'aménagements (Fournier et Rocher, 2013) peu coûteux et en réponse aux besoins soulevés par les citoyens eux-mêmes. À ces éléments s'ajoute l'idée d'une action militante, citoyenne et locale (Pradel, 2019), en vue de se réappropriier le pouvoir d'initiative sur la fabrique urbaine et sur les objets délaissés. L'urbanisme tactique est en effet une forme de participation citoyenne des plus directes (Edmond, 2019). Ces pratiques s'inscrivent dans une logique d'interpellation des pouvoirs publics et/ou institutionnels au devenir et à la pérennisation des installations tactiques (Finn, 2014 ; Pradel, 2019), résumé comme des *"actions à court terme pour des effets à long terme"* (Lydon, 2012). Les pouvoirs publics peuvent en effet juger de la pertinence des installations tactiques grâce à cette idée de prototype urbain. Le prototype devient matière à récolter un *"savoir local"* (Vachon et al. 2015) à démonstration d'usages, mais aussi d'observations et d'analyses, justifications d'une pérennisation ou non du projet tactique (Douay et Prévot, 2016). La mise en opérationnalité du projet permet ainsi la création d'un savoir par la mise à l'épreuve. Cette méthode d'apprentissage par prototype et retour itératif révèle du design thinking (Lydon et Garcia, 2015), tout en assurant un projet final plus résilient car basé sur des éléments de réalité observés (Vachon et al. 2015).

En termes de pratiques, l'urbanisme tactique mobilise régulièrement les codes de l'art et de l'évènementiel (Douay et Prévot, 2016), témoignant à cet effet de la différence d'approches entre les initiatives tactiques d'engagement citoyen et les politiques publiques d'aménagement urbain. L'urbanisme tactique a recours à d'autres leviers d'attractivité et de redynamisation de l'espace que ceux traditionnellement mobilisés par les politiques urbaines, lesquelles fonctionnent selon une logique de compétitivité et de valorisation marchande de l'organisation de l'espace (Douay et Prévot, 2016).

2. Urbanisme tactique et la tactique : un référentiel guerrier pour l'action directe

L'urbanisme tactique mobilise un champ lexical véritablement guerrier (l'un de ses synonymes ou terme proche est "guérilla urbaine"), dans une distinction entre la stratégie et la tactique (de Certeau, 1990). La stratégie est faite d'actions planifiées et intégrées dans une réflexion de long terme et sont le produit du protagoniste en situation de force ; la tactique est quant à elle le fait d'actions planifiées à court terme par le protagoniste en situation de faiblesse sur le terrain du protagoniste fort (de Certeau, 1990 ; Edmond, 2019), en exploitation d'opportunités créées de manière non intentionnelle. Transposant cette logique à l'aménagement et au projet urbain, l'urbanisme tactique, en tant qu'action de la société civile et engagement citoyen, vient s'immiscer dans les vides et manques créés par la planification stratégique, produite par les acteurs institutionnels de l'aménagement et de la construction de la ville, ce dans l'objectif de tourner la situation à son avantage.

Dans cette logique, la stratégie et la tactique apparaissent en totale opposition. Elles peuvent néanmoins se rencontrer sur le terrain de la complémentarité : « tactics are opportunistic ; they exploit opportunities. Strategy is generative ; it creates opportunities. » (Blau, 2007). La stratégie peut venir offrir à la tactique les conditions de son existence : l'opportunité d'agir, notamment par sa posture de facilitateur. La programmation stratégique peut ainsi laisser une place à la tactique, en facilitant, encadrant et intégrant les initiatives citoyennes à ses logiques (Edmond, 2019).

Conclusion : connexions et convergences entre urbanismes alternatifs

1. Urbanisme temporaire et urbanisme transitoire

L'urbanisme temporaire et l'urbanisme transitoire appartiennent sans équivoque à la même famille de pratiques. Ainsi, tous deux ont de pareilles ambitions : celles d'une meilleure gestion des temporalités de la ville et de l'aménagement, vers plus d'intensité des usages et

des activités, vers plus d'urbanité et vers moins d'espace-temps vides et creux. Il s'agit d'optimiser les ressources urbaines, le temps en étant une, de la fabrique de la ville.

Le véritable apport du transitoire par rapport à l'urbanisme temporaire réside en ces deux points. Premièrement, l'urbanisme transitoire est une occupation : le fait d'occuper caractérise la pratique. L'occupation par des personnes physiques d'un lieu est un mode d'action, un intrant à l'aménagement de l'espace. Deuxièmement, le caractère transitoire, a fortiori, est porteur de sens : l'urbanisme transitoire met l'accent sur l'ambition de l'occupation à faire lien entre les différentes temporalités, comme un rôle de trait d'union, à investir le vide temporel, l'attente, tandis que l'urbanisme temporaire met en avant la dimension finie de son existence. Il s'agit de faire transiter l'état d'un objet vers un autre.

Ainsi, ces différences montrent le rapport entre les deux pratiques : elles ne sont pas antinomiques mais complémentaires. L'urbanisme temporaire est un terme englobant de ces pratiques urbaines liées à la gestion de la temporalité ; il intègre l'urbanisme transitoire, qui n'en est qu'une émanation affinée désignant un certain type de pratiques relevant du champ de l'urbanisme temporaire. En effet, l'urbanisme temporaire est le terme générique à la définition de pratiques alternatives liées à l'action temporaire sur des objets urbains en quête de leur accorder une valeur d'usage, symbolique, sociale, urbaine ; l'urbanisme transitoire est une forme d'urbanisme temporaire qui se concentre sur l'occupation temporaire de ces objets pour l'accueil d'activités économiques, sociales, culturelles.

S'agissant des urbanismes temporaire et transitoire dans leur lien à l'urbanisme tactique, les pratiques se rejoignent sur la gestion de la temporalité, au sens où les interventions sont limitées dans le temps et évolutives, réversibles, sans investissement financier important¹⁰, impliquant alors intuitivement un déploiement temporaire, un caractère démontable. Elles adoptent un même mode d'actions : celui d'une action rapide, pour susciter des usages et effets à court terme, dans une logique de transformation à long terme. Toutes ces pratiques visent ainsi des objectifs similaires : l'activation des lieux et de la

¹⁰ Le low cost est une caractéristique de l'urbanisme tactique (Lyon et Garcia, 2015). S'agissant de l'occupation temporaire, l'investissement est à mettre en perspective avec la nature et la taille de l'investissement total du projet urbain attendu.

vie locale par la stimulation d'usages, de pratiques et d'interventions et d'interactions ; influencer sur le projet à venir ou sur modes de conception de l'aménagement ; accorder une valeur urbaine, sociale, économique à l'espace investi.

Enfin, les urbanismes temporaire, transitoire et tactique partagent un esprit de revendication et d'engagement citoyen : revendication du droit à la ville, à l'utilisation par tous des ressources et valeurs urbaines, à la mobilisation de foncier disponible et accessible aux acteurs exclus du marché immobilier traditionnel, engagement à la construction d'une vie locale, d'une urbanité.

Chapitre 3 : Institutionnalisation et professionnalisation de l'occupation temporaire : données d'influence sur la définition de l'urbanisme temporaire

Les acteurs et outils de l'occupation temporaire ont une place particulière : répondant d'initiatives initialement bottom-up, l'on assiste à un processus de professionnalisation et d'institutionnalisation des pratiques, sans réponse juridique expressément adressée à l'urbanisme temporaire. Ces mutations dans le paysage opérationnel et juridique de l'occupation temporaire conduisent-ils à produire une influence sur la définition des termes et des pratiques ?

I. Un écosystème d'acteurs hybride de l'occupation temporaire : de la professionnalisation et de l'institutionnalisation des pratiques

L'occupation temporaire est issue de la lignée de pratiques contestataires comme le mouvement du squat (Ambrosino et Andres, 2008). Depuis, les pratiques ont radicalement évolué vers une reconnaissance voire une participation des pouvoirs institutionnels à leur développement, venant bouleverser l'écosystème et le jeu des acteurs traditionnels de l'aménagement. Plusieurs évolutions témoignent de changements dans l'approche faite des manières de planifier l'espace, vers une prise en compte d'acteurs non institutionnels voire de la parole citoyenne (Zetlaoui-Léger, 2013), comme avec l'arrivée de nouveaux acteurs et disciplines dans le champ de l'aménagement. On remarque par exemple l'apparition des métiers de l'assistance à maîtrise d'usage ou expertise d'usage, impulsée par la systématisation d'exigences en matière de participation (Bacqué, 2005). De ce fait, le citoyen prend une place dans le processus de production démocratique du territoire.

Cependant, face aux limites de la participation et concertation, souvent critiquées pour leur manque de substance lorsque portées par les pouvoirs institutionnels (Ginez, 2018), l'ouverture des processus traditionnels de la ville vers plus de logique ascendante a encore à évoluer. L'urbanisme temporaire et ses corollaires, en tant que pratique alternative qui place au centre de leur démarche la souplesse, le bottom-up, l'usage, la participation à la production d'espaces ouverts, incluant voire démocratique, se saisit de cette opportunité

(Nédélec, 2017). La montée en compétence de citoyens voire de professionnels en quête de légitimité dans leurs pratiques activistes de faire différemment la ville en est l'expression : architectes, acteurs culturels, acteurs sociaux, sociologues... Nombreux sont ceux à investir l'urbanisme temporaire comme levier et pratiques innovantes dans leur mode de faire, revendiquant à la fois des rôles de professionnel et de citoyen engagé, avec l'ambition de participer à la remise au centre de l'habitant dans les pratiques de la fabrique urbaine.

Cette rencontre entre les pouvoirs traditionnels et pouvoirs alternatifs participe de l'hybridation du système d'acteurs, avec des coopérations public-privé (Pradel, 2021).

1. Les acteurs traditionnels de l'aménagement urbain, incontournables à la mise en œuvre de pratiques temporaires

Le rôle des acteurs traditionnels de l'aménagement est devenu central dans les pratiques de l'occupation temporaire, en tant que condition de validation des démarches, détenteur de ressources mais aussi en tant que demandeur d'occupation temporaire sur leur territoire.

L'Etat et les collectivités publiques, accompagnées de leurs entités gestionnaires et portage de foncier que sont les établissements publics fonciers locaux, les aménageurs (sociétés d'économie mixte, société publique locale, établissement public d'aménagement), sont les acteurs traditionnels de l'aménagement urbain par excellence. Des choix stratégiques en matière de structuration du territoire à la conduite d'opération, les pouvoirs publics maîtrisent la compétence aménagement. Ils sont également les grands propriétaires, les premiers de France, en matière patrimoniale et de domanialité mais aussi en propriété provisoire, lors de portage d'opérations avant rétrocession ou vente. Ces acteurs sont essentiels, tant de par leur statut de propriétaires et donc la possibilité de mise à disposition de leurs ressources foncières et immobilières, que par leur compétence aménagement : les collectivités territoriales peuvent, de par leur attitude proactive, être force d'impulsion de projets d'occupation temporaire dès lors qu'il existe des portages politiques. Les collectivités expriment ainsi une demande et ouvrent leur territoire à l'installation de projets et d'expérimentation, par la mise en place d'appels d'offre, d'appels à manifestation d'intérêt,

et débloquer alors des financements (Pradel, 2021) Elles ont de nombreux intérêts à soutenir de tels projets : réponse à un besoin local et territorial, mise au service d'intérêts collectifs les biens fonciers et immobiliers publics, valorisation foncière par effet d'occupations mais aussi de mise en visibilité et de création d'une valeur d'usage (Adisson, 2017), conforter l'attractivité du territoire, soutien d'activités économiques, culturelles, sociales, expérimentations de solutions nouvelles et innovantes à la gestion de la temporalité du projet urbain, support à une participation habitante voire d'une co-construction, engagement écologique de recyclage des ressources foncières artificialisées.

D'autres acteurs traditionnels viennent compléter la catégorie, qu'ils soient publics ou privés, même s'ils sont en majorité de grands propriétaires fonciers publics (Adisson, 2017) : bailleurs sociaux, entreprises, promoteurs et constructeurs immobiliers, etc. Pour en citer quelques-uns, la SNCF, le promoteur Quartus¹¹, Bouygues Immobilier ont ouvert certaines de leurs opérations à l'installation d'occupations temporaires.

Tous ces acteurs ont un rôle spécifique à jouer dans l'urbanisme transitoire : ce sont tout d'abord les détenteurs des ressources foncières et immobilières, supports de pratiques d'occupation temporaire. Sans volonté du propriétaire, aucune démarche ni projet temporaire ne peut voir le jour. Leurs motivations peuvent être diverses. À court terme, il existe des logiques de limitation des coûts de la vacance (entretien, gardiennage, dégradations) et de sécurisation par effet de réduction des possibilités d'incivilités et de mésusages qu'attire le vide. À plus long terme, les propriétaires ont à gagner la valorisation de leur bien, ou du moins la non dépréciation de sa valeur financière, voire la valorisation de l'opération d'aménagement d'ensemble, comme ce fut le cas pour l'expérience du 6B¹². Le succès du projet temporaire a largement participé à la transformation de l'image du quartier et a permis l'installation d'une offre culturelle, événementielle et de services, faisant monter les prix des opérations nouvelles de la ZAC alentour.

¹¹ Promoteur immobilier, propriétaire des murs du 6B – cf. Fiche technique n°1

¹² Cf. Fiche technique n° 1

2. La professionnalisation d'acteurs nouveaux

Un nouveau champ professionnel est apparu avec l'urbanisme temporaire, développant une véritable expertise en matière d'occupation temporaire, des aspects juridiques et réglementaires à la gestion et l'animation quotidienne des lieux. Les professionnels de l'occupation temporaire constituent une matière composite (Ginez, 2018) : architectes, urbanistes, géographes, assistants à maîtrise d'usage, designers urbains, mais aussi artistes, travailleurs de l'économie sociale et solidaire, spécialistes de l'évènementiel, ... D'une manière générale, ils sont issus de l'architecture, de l'urbanisme, de l'immobilier, du développement local ou de l'art et la culture. Ils se regroupent sous différentes structures, du collectif à l'association, en passant par la création de coopérative comme la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) ou la SCOP (Société coopérative de production)¹³.

C. Ginez propose une catégorisation de ces nouveaux professionnels de l'occupation temporaire en trois familles, autour de "l'aménagement et de la construction temporaire", de "l'animation" et de "l'intermédiation et de la gestion de l'occupation temporaire" (Ginez, 2018, p33). En d'autres termes, l'on distingue les acteurs historiques de l'occupation temporaires (Pinard et Morteau, 2019), aux pratiques architecturales alternatives, tournés vers la co-construction avec une dimension artistique et pédagogique, les animateurs issus de milieux artistiques et culturelles et les facilitateurs, spécialisés dans l'accompagnement l'interface entre propriétaires et occupants jusque dans la gestion quotidienne de l'occupation (Ginez, 2018).

De la survenance de ces nouveaux acteurs sont apparus de nouvelles compétences, réparties en trois champs d'après les travaux de J. Pinard, H. Morteau et B. Pradel (Pinard et Morteau, 2019 ; Pradel et Pinard, 2021). L'intermédiation en est le premier : il s'agit pour ces acteurs de faire le lien entre les propriétaires et les porteurs de projets, entre l'offre de biens vacants et la demande en fonciers et immobiliers disponibles. Les intermédiaires ont développé des compétences en termes d'expertise technique et juridique, de montage réglementaire et financier ; ce sont des facilitateurs (Ferreri, 2015 ; Pinard et Morteau, 2019

¹³ Éléments récurrents lors de la Partie I et l'élaboration des fiches techniques.

; Pradel et Pinard, 2021) entre les collectivités, les occupants et les habitants / usagers. Le second champ de compétence touche à la gestion et à l'animation de l'occupation : programmation, scénographie, communication et médiation avec le territoire et le voisinage (Pinard et Morteau, 2019 ; Pradel et Pinard, 2021). Enfin, les acteurs ont développé des compétences en assistance à maîtrise d'ouvrage de par la réalisation d'études, pour accompagner les propriétaires à l'analyse des potentiels et stratégies d'urbanisme transitoire (Pinard et Morteau, 2019 ; Pradel et Pinard, 2021).

Cette montée en compétence a accompagné la légitimation de la pratique, avec la construction d'un discours et la structuration des pratiques. L'ensemble participe de l'institutionnalisation de l'occupation temporaire car acquiert un poids et un crédit auprès des propriétaires (Pinard et Vivant, 2017), tout en conservant un esprit militant, celui de proposer une alternative complémentaire à la planification et au projet urbain (Pinard et Morteau, 2019) dans une démarche de droit à la ville (Lefebvre, 1968), davantage social que marchande. Plus encore, les nouveaux professionnels de l'occupation temporaire sont dans une démarche de sensibilisation et de démonstration de leurs pratiques - communication, visite publique, conférences et formations - dans un objectif d'adhésion (Pinard et Morteau, 2019).

3. Les occupants, en demande d'un droit d'accès à la ressource foncière

L'occupation temporaire n'existerait pas sans ses occupants. Les professionnels de l'urbanisme transitoire mettent leur compétence au service de projets d'occupation temporaire destinés à accueillir des activités variées : jeunes entreprises, artisans, activités de l'économie sociale et solidaire, associations, hébergement ... Les projets occupants ne se limitent pas à un champ disciplinaire. On retrouve néanmoins une donnée presque constante : les projets occupants sont sélectionnés selon leur besoin d'accès à une offre immobilière, qu'ils ne sauraient satisfaire ou difficilement sur le marché traditionnel, et leur capacité à faire synergie à la création d'un écosystème interactif interne à l'occupation¹⁴.

¹⁴ La complémentarité des occupants est un critère de sélection revendiquée : le 6B, le « U » de la Duchère, la PADAF.

4. Les territoriants

Les territoriants (Tixier, 2011 ; Ginez, 2018) sont les personnes qui gravitent ponctuellement autour de projets d'occupations temporaires : les habitants et voisins, les publics accueillis, les partenaires ponctuels, etc. Ce sont autant de personnes qui n'occupent pas à proprement parler le site mais qui l'investissent lors d'évènements et participent alors à la pratique de l'urbanisme transitoire.

II. Passage d'une pratique artisanale à une pratique formelle et institutionnelle : le poids de la professionnalisation et de l'institutionnalisation des pratiques sur les définitions de l'urbanisme temporaire

La professionnalisation des acteurs depuis les années 2000 (Dumont et Vivant, 2017) accompagne l'institutionnalisation des pratiques, par un jeu de coopération montante entre acteurs traditionnels et acteurs nouveaux (Douay et Prévot, 2016). L'injonction constante à l'innovation en matière de politiques publiques urbaines (Arab, 2014) ouvre alors la voie à l'institutionnalisation de l'urbanisme transitoire. Le modèle circule de pays en territoire, au point de devenir un nouveau modèle dominant (Douay et Prévot, 2016). Les processus d'institutionnalisation conduisent à la transformation d'une pratique alternative vers une démarche systématique (de la Casa, 2017). De ce point de vue, l'institutionnalisation ne change pas fondamentalement l'essence de l'urbanisme temporaire : elle lui assure une visibilité et une reconnaissance en tant que pratique professionnelle de l'aménagement. L'intérêt des pouvoirs institutionnels pour la démarche témoigne par ailleurs d'une diversification des enjeux de l'urbanisme temporaire. Sans que les intérêts individuels ne convergent toujours, il s'agit pour chaque acteur de rencontrer son intérêt dans un projet collectif, dans un pari gagnant-gagnant : les acteurs traditionnels valorisent leurs biens, qui participent à nouveau aux dynamiques du territoire, la valeur supposée créée par l'occupation temporaire motivant les acteurs institutionnels au développement et à la systématisation de la pratique (de la Casa, 2017) ; les occupants et territoriants ont accès à de nouvelles valeurs foncières leur donnant droit d'exercice de leurs activités et de leur

citoyenneté ; les nouveaux acteurs sont reconnus en tant que professionnels de l'aménagement et de la fabrique urbaine (Pinard et Morteau, 2019).

L'institutionnalisation est un processus nécessaire pour dépasser le stade expérimental (Béal et Rousseau, 2014)., tout en étant l'expression d'un risque : celui de la disparition du caractère alternatif (Béal et Rousseau, 2014). Le processus d'institutionnalisation mais aussi celui de professionnalisation de l'occupation temporaire témoignent en effet de l'effacement du caractère artisanal de l'urbanisme temporaire vers une pratique institutionnelle, avec le risque de perdre le caractère militant et social originel pour la domination de pratiques entrepreneuriales (Pinard et Morteau, 2019). Cette concurrence entre acteurs historiques de l'occupation temporaire culturelle et nouveaux acteurs révèle un glissement des valeurs portées par les pratiques transitoires, de la pratique associative et activiste à la pratique professionnelle (Pinard et Morteau, 2019) voire à une marchandisation des pratiques alternatives (Béal et Rousseau, 2014). Cette ambiguïté est consciente, en ce que les nouveaux acteurs de l'occupation temporaire expriment une dualité entre leurs convictions sociales et leur volonté de professionnalisation (Pinard et Morteau, 2019).

Avec ce glissement institutionnel, on assiste à la disparition du caractère militant des urbanismes alternatifs, du moins dans le discours : si les pratiques témoignent toujours d'engagements innovants, solidaires, sociaux, environnementaux¹⁵, l'activisme n'est plus exprimé frontalement et explicitement. L'appropriation du concept tactique par les pouvoirs publics et institutionnels amènent à un mode d'intervention urbain hybride : il ne s'agit plus de faire du militantisme par expression d'une contestation mais par démonstration et expérimentation : prouver par la preuve.

¹⁵ C'est ce que la Partie I a permis de mettre en exergue : les porteurs de projet d'occupation temporaire n'agissent pas à la production d'un modèle centré sur l'intérêt marchand. Si la question de l'équilibre financier et du besoin d'avoir une activité économique reste importante, les porteurs de projet ont en pratique la volonté de répondre à des besoins mixtes de développement équilibré entre enjeux économiques, sociaux, solidaire, environnementaux, urbains.

Conclusion : de la distinction au rapprochement des définitions : un processus de lissage des pratiques par l'institutionnalisation de l'occupation temporaire

Finally, it appears that temporary urbanisms, transitory and tactical, as well as alternative urban practices, have known a process of rapprochement: their differences have faded as they became professionalized and institutionalized. In effect, temporary urbanism, and thus transitory, and tactical urbanism proceed from the same practices: they differentiate themselves primarily by their character, expressed as central, management of temporality for the first and militancy for the second. However, in practice, they both operate on the temporality of arrangements, by rapid deployment, in search of short-term effects for long-term transformations; they also both have the will to be the expression of a right to the city, for the production of urban space in service of the user, the citizen, the collective, in search of methods of affirmation of urbanity and social value.

The process of professionalization and institutionalization has allowed practices to take on a certain scope, and to be recognized for their methods and approaches. The interest shown by traditional actors signals the opportunity of an increase in the availability of vacant spaces.

Nevertheless, this process has been accompanied by an erasure of the militant character: tactical practices cannot be institutionalized without losing their essence (Lévy, 2016). One moves from an engaged tactical urbanism to a smoothed tactical urbanism (Lévy, 2016), in that it enters the game of institutional actors and legal regulatory frameworks. Conversely, the bottom-up and militant logic of tactical urbanism has infused the principles of temporary urbanism: action can always be initiated by a citizen or militant collective (cf. part I), while being supported by public and/or institutional powers and thus inscribed in an institutionalized démarche. Tactics, through bottom-up, diffuse into institutional powers and displace dominant practices; they become regularized and enter a normative framework. Their recognition as a tool for urban planning in its entirety, their success, therefore, leads inevitably to the dissolution of their militant characteristic, in that from now on, tactical initiatives integrate processes and frameworks.

institutionnels et réglementaires, et que les pouvoirs institutionnels proposent ces cadres pour réglementer les pratiques dans les circonstances qui leur conviennent voire s'affranchissent d'initiatives citoyennes pour proposer par eux-mêmes des actions tactiques expérimentales.

Ainsi, il est possible de proposer la disparition de l'urbanisme tactique en tant que tel, ingéré par l'urbanisme temporaire dans ce processus d'institutionnalisation, mais aussi la résurgence d'une caractéristique tactique sur l'urbanisme temporaire. Ce dernier exploite en effet les creux du projet urbain, soit les opportunités laissées par l'aménagement stratégique et dominant. Donc, les urbanisme tactique et temporaire sont devenus des synonymes ou presque, d'où leur confusion dans le langage et le discours. Le choix de leur utilisation relève de sensibilité personnelle voire politique, en fonction de la caractéristique intentionnellement mise en avant. L'occupation temporaire est ainsi définie par l'urbanisme transitoire, en ce qu'il s'agit de faire transiter la destination d'un lieu vers une autre, dans une démarche temporaire et tactique.

PARTIE III : Évaluer l'occupation temporaire : une méthode agile à construire à l'objectivation des valeurs produites

L'occupation temporaire et sa reconnaissance en tant que pratique professionnelle des champs de l'aménagement sont un phénomène récent à l'échelle de la production de la ville. Les valeurs urbaines, sociales, économiques, symboliques, patrimoniales produites par l'urbanisme temporaire sont encore peu quantifiées et évaluées par manque de recul (SNCF Immobilier, 2017). Pourtant, l'évaluation des démarches d'aménagement est porteuse d'un enjeu central : celui de pouvoir porter un regard objectif, nourri d'analyses et de données sur les impacts du projet d'occupation temporaire sur un territoire donné. Évaluer l'occupation temporaire, c'est inscrire la pratique dans la discipline de l'évaluation des politiques publiques (Chapitre 1), avant de pouvoir adapter et transposer les méthodes à l'évaluation de l'urbanisme temporaire (Chapitre 2).

Chapitre 1 : L'enjeu de l'évaluation : de l'évaluation des politiques publiques à l'évaluation du projet d'urbanisme transitoire

L'évaluation est une discipline complexe, mobilisée dans de nombreux champs disciplinaires : sciences sociales, sciences économiques, sciences urbaines. Il s'agit d'un processus de construction et de production de la connaissance (Brousselle et al., 2011) par l'établissement d'un système de preuves (Gaudin et Livet, 2008). En sciences urbaines, l'évaluation est la mesure des impacts et des résultats d'une démarche, d'une méthode, d'une politique, à partir d'objectifs assignés initialement (Boziot, 2014).

I. Définir l'évaluation : évolution d'un processus vers la production d'un savoir objectif

A. L'évaluation des politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques a pour objectif d'analyser les effets, qu'ils soient synonymes d'échec ou de réussite, d'une politique publique (Trosa, 2003). Il ne s'agit cependant pas d'étudier uniquement une performance mais de mener un travail participatif d'apprentissage heuristique permettant l'évolution des représentations (Trosa, 2003), de sorte à prendre de la hauteur et du recul et acquérir une objectivité des effets de l'objet analysé. En ce sens, l'évaluation peut servir deux logiques : l'optimisation de la gestion (Bachir et al., 2018) et/ou la qualité de la démocratie (Rapport Viveret, 1989). Car l'évaluation assure ce rôle de retour d'expérience, au service de l'analyse de l'adéquation des moyens mobilisés à la recherche d'un objectif (logique de gestion), ou de validation des objectifs politiques, pour une responsabilisation de l'action publique (logique démocratique) et une transparente publicité des résultats (Bachir et al., 2018). Cette dernière, majoritaire en France, permet d'acquérir de nouvelles connaissances, pratiques et représentations (Trosa, 2003). Il s'agit in fine d'améliorer la politique publique évaluée par un processus d'apprentissage permettant l'évolution de la politique questionnée.

B. L'évolution de l'évaluation des politiques publiques vers une évaluation participative

L'évaluation tend de plus en plus vers l'intégration d'une démarche participative en tant qu'outil démocratique (Plottu et Plottu, 2009). Cette méthode permet l'implication des participants dans l'évaluation de l'action publique, provoquant ainsi des effets d'apprentissage (Plottu et Plottu, 2009). La subjectivité des parties prenantes à l'évaluation est intégrée au processus, qui ne saurait dans tous les cas être neutre, l'évaluation véhiculant par essence un système de valeurs orientant la démarche (Plottu et Plottu, 2009). Le caractère subjectif de l'évaluation participative implique alors de s'attacher au recueil de la diversité des parties prenantes dans un objectif de représentativité du processus (Plottu et Plottu, 2009). Il s'agit donc d'évaluer de manière plurielle une action publique, par la participation des services publics et acteurs institutionnels, mais aussi des publics de la politique publique : citoyens, habitants, riverains concernés (Milet, 2015).

C. Évaluation et durabilité : l'approche multicritère de l'évaluation

Dans un contexte de crise environnementale et de remise en question des manières d'aménager et de produire la ville, l'évaluation est désormais associée de manière systématique à la durabilité (CERDD, 2009) en matière d'aménagement, en ce qu'il s'agit d'analyser et de mesurer les effets et les engagements des politiques de développement durable urbaine (Jégou et al., 2012). Le corpus légal appuie cet enjeu : la loi de Solidarité et de Renouveau urbain (SRU), du 13 décembre 2000, insiste sur la question de l'économie des ressources foncières, tout en mettant en exergue l'importance du volet social - solidarité, gouvernance locale et participation au projet - issu de la pensée du développement durable (Cherqui, 2005). La durabilité des processus de fabrication de l'urbain est un paradigme émergent (Emelianoff, 1999), qui vise la transparence et l'amélioration de la conduite du projet (Chéron, Ermisse, 2008), en tant que garante de l'adéquation des ressources humaines, financières et matérielles avec le résultat (Jégou et al., 2012). À ce titre, l'évaluation des politiques publiques a évolué vers l'évaluation du projet urbain (Bachir et al., 2018), produisant ainsi une mesure technique de l'efficacité d'un aménagement, et une mesure politique d'ores et déjà évoquée par l'évaluation de la politique publique (Bachir et al., 2018).

L'évaluation de la durabilité des politiques et des projets d'aménagement peut être réalisée d'après une méthode par indicateurs (Jégou et al., 2012), d'après une démarche d'analyse de données quantitatives et qualitatives. Il existe alors divers systèmes d'indicateurs à distinguer selon la temporalité de l'évaluation : cette dernière peut être réalisée *ex ante* (avant le projet, sorte de diagnostic), *ex post* (après le projet pour mesurer les effets) ou *in itinere* (au long du projet, pour évaluer la progression) (Jégou et al., 2012). La méthode d'évaluation doit alors prendre en compte plusieurs éléments. Tout d'abord, il convient de s'attarder sur la question de l'échelle spatiale : bâtiment, îlot, quartier, ville, agglomération, aire urbaine, territoire, etc. (Cherqui, 2005). En lien avec la question du développement durable, l'échelle pertinente est régulièrement celle du quartier (Charlot-Valdieu, 2001). L'échelle temporelle est également indispensable, pour décider à quelle phase et sur quelle durée l'évaluation doit être réalisée (Cherqui, 2005). Ce choix dépend de l'intentionnalité de l'évaluation, si elle est au service de la mesure des impacts a posteriori ou *in itinere*. S'agissant ensuite des critères d'analyse, l'objet développement durable implique

une mesure multicritère, relevant tant les effets économiques, sociaux et environnementaux, pour une approche globale et transversale (Cherqui, 2005).

II. L'enjeu de l'évaluation des projets d'occupation temporaire au bénéfice de l'intérêt collectif

L'évaluation est la condition de légitimité d'une action au sens où elle permet de quantifier les résultats propres de cette dernière (Trosa, 2003). Elle est particulièrement indispensable aux projets d'occupation temporaire en tant que mesure des impacts d'une pratique nouvelle et en constante évolution. Si nombre d'études¹⁶ s'accordent sur les gains et valeurs produites par l'urbanisme transitoire¹⁷, la valorisation et la capitalisation de ses effets en est à ses débuts (Gayet et Ung, 2021). L'absence de protocoles et de méthodologies d'évaluation générale de l'urbanisme transitoire est un frein à l'analyse des impacts des pratiques temporaires (Besson, 2020).

A. Évaluer l'occupation temporaire : des enjeux pluriels

L'évaluation de l'urbanisme transitoire est à la croisée de plusieurs enjeux. Tout d'abord, il s'agit matériellement d'analyser les facteurs de réussite et les contraintes et freins au succès de la démarche. Comme vu précédemment, l'évaluation est au service de l'analyse des effets positifs et négatifs du projet (Trosa, 2003). Cependant, la difficulté réside dans le fait que les valeurs et retombées produites par le projet d'occupation temporaire ne sont pas que quantifiable mais l'expression de ressentis, de valeurs symboliques, de changement d'image (Bachir et al., 2018).

¹⁶ Entre autres : Digue Cécile, "L'urbanisme transitoire : optimisation foncière ou fabrique urbaine partagée", IAU-Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France, Janvier 2018 ; Félix Adisson, « Choisir ses occupants. Quand les grands propriétaires adoptent des collectifs pour la gestion transitoire des friches urbaines », Métropolitiques, 6 janvier 2017

¹⁷ Les gains et valeurs produites par l'urbanisme transitoire sont nombreux : partage des coûts de la vacance, des frais de gardiennage à la réduction des mésusages, en passant par la valorisation financière du bien occupé, mais aussi dynamisation sociale et territoriale, augmentation de la qualité de vie par la multiplication de l'offre de services sociaux, culturels, événementiels, accompagnement économique de porteurs de projets émergents et en voie de fiabilisation de leur modèle économique, etc.

L'évaluation de projets d'occupation temporaire renvoie à d'autres enjeux, notamment à celui d'affirmer l'ambition sociale et urbaine de l'urbanisme transitoire face à une tendance à la marchandisation (Gayet et Ung, 2021) : s'il est plus aisé d'évaluer des impacts économiques (création d'emplois, chiffre d'affaires, nombre de structures accompagnées, etc.), il existe ainsi un véritable enjeu à évaluer les retombées sociales, d'interactions entre les occupants, entre eux et avec l'environnement riverain et territorial, au titre de la création d'un écosystème social, mais également symboliques, en terme de valeur attribuée au site, ou encore environnemental, de participation au recyclage de friches et terres artificialisées. Il s'agit ainsi de mesurer la qualité de vie générée, les impacts sociaux, en tant que participation de l'occupation temporaire au processus de développement socio-économique (Gayet et Ung, 2021).

Enfin, le projet d'occupation temporaire procède de méthodes dites d'expérimentation (Douay et Prévot, 2016) : il s'agit de déployer dans un espace-temps des prototypes, conçus à partir de la compréhension d'un contexte et de l'identification de problèmes et/ou d'opportunités, selon le modèle du design thinking (Lydon et Garcia, 2015). Cette méthode cyclique et itérative conduit à l'évaluation du prototype pour nourrir sa capacité de réajustement et la pertinence de sa forme, vers l'amélioration continue de ses capacités de résilience (Vachon et al. 2015 ; Douay et Prévot, 2016). En cela, l'agilité recherchée et souhaitée par les démarches d'occupation temporaire, vers plus de résilience (Pradel, 2020) et une meilleure adaptabilité d'un aménagement au contexte rencontré (Gayet et Ung, 2021), conduit naturellement l'urbanisme transitoire à être objet d'évaluation. Sans analyse critique des impacts de l'occupation temporaire, l'expérimentation ne peut évoluer sur des bases décrites et objectivées : elle perd le pourquoi de son évolutivité et réversibilité (Gayet et Ung, 2021).

En lien avec l'évaluation participative, l'évaluation du projet transitoire permet enfin l'implication de toutes les parties prenantes à la conduite du projet, des acteurs institutionnels aux occupants, en passant par les territoriants. Elle assure finalement un rôle d'anticipation de la fin de l'occupation, avec l'identification des enjeux à venir : délocalisation

de l'occupation, stabilisation et viabilisation d'activités, réponses à un besoin local, etc. (Gayet et Ung, 2021).

B. De l'intérêt des acteurs à l'évaluation du projet d'occupation temporaire

Toutes les parties prenantes au projet transitoire ont un intérêt à participer à l'évaluation de l'occupation temporaire (Bachir et al., 2018), pour mesurer les effets attendus et désirés initialement. D'après les travaux de L. Bachir, S. Dinh, M. Dreuil, C. Krier, E. Théron, menés en collaboration avec Plateau Urbain¹⁸, les intérêts peuvent être les suivants :

- Le propriétaire, qu'il soit public ou privé, peut quantifier les économies réalisées, des frais de gardiennage à l'entretien et la sécurisation du site, voire des redevances financières liées au contrat d'occupation.
- Lorsque le propriétaire est aménageur et promoteur, il peut mesurer, grâce aux résultats de l'évaluation, le changement d'image portée sur son foncier et donc gagner en optimisation voire valorisation de ses ressources. Ce gain peut être porté à l'opération d'aménagement d'ensemble lorsque l'occupation prend place dans un tel projet. Enfin, l'évaluation lui permet de vérifier si l'expérience transition se transforme en expérience de la transition, avec des questions de préfiguration des programmes à venir.
- la collectivité publique, en tant que garante de l'aménagement cohérent et équilibré des territoires, gagne à évaluer le projet d'occupation, lui permettant de quantifier et de qualifier les impacts de l'opération transitoire sur le territoire : augmentation de la qualité de vie et du bien-être urbain, satisfaction de besoins économiques, culturels, sociaux, capitalisation de pratiques innovantes aux déséquilibres urbains, mesure de l'attractivité territoriale et de la fixation de capitaux culturels, artistiques, touristiques.

¹⁸ Guide méthodologique. "Pour une évaluation des projets d'urbanisme temporaire", mars 2018, Lisa Bachir, Sonia Dinh, Marion Dreuil, Camille Krier, Elvia Théron, sous la direction de Juliette Maulat. Atelier professionnel avec Plateau Urbain.

- Le gestionnaire de l'occupation temporaire voit son travail du quotidien être évalué, ce qui lui assure les capacités d'analyse et d'évolution de ses pratiques, comme un processus d'apprentissage permanent bénéfique pour l'occupation elle-même et pour ses projets transitoires à venir. Il capitalise en savoir-faire et en prise de recul sur ses pratiques.
- Les occupants voient en l'évaluation une manière d'analyser l'expérience du collectif et les gains en termes d'interaction de l'écosystème créé.
- Les territoriants ont accès aux apports concrets de l'urbanisme transitoire sur leurs pratiques du territoire, qu'ils soient résidents ou extérieurs.

À cela, l'on peut ajouter que l'évaluation peut être au bénéfice plus largement de la pratique de l'urbanisme transitoire : elle véhicule des méthodes et des pratiques, sous forme de synthèses factuelles quantifiées et qualifiées, source d'apprentissage pour tous. Il existe en effet un intérêt particulier à la communication et au partage de l'expérience acquise, en termes d'information mais aussi de valorisation des engagements pris, lesquels peuvent devenir source d'inspiration pour d'autres initiatives (Diguët, 2018).

Chapitre 2 : l'évaluation de projets d'occupation temporaire : des méthodes d'objectivation des valeurs et externalités immatérielles

Tout comme l'objet d'analyse se souhaite souple et adaptable à différents contextes locaux et territoriaux, l'évaluation du projet d'occupation temporaire se doit de proposer des méthodes et des pistes, que chaque projet adaptera à ses spécificités et particularismes. La difficulté réside dans la disponibilité des ressources scientifiques, l'évaluation des projets d'occupation temporaire restant encore essentiellement confidentielles, à destination d'acteurs institutionnels (Besson, 2020).

I. Postulats de départ, préalable à l'évaluation de l'occupation temporaire

Évaluer l'occupation temporaire, c'est aussi décider de partis pris, non pour orienter l'évaluation mais pour déterminer ce que l'on souhaite analyser : thématiques, temporalités, échelles, etc. Les travaux de L. Bachir, S. Dinh, M. Dreuil, C. Krier, E. Théron, propose un *prototype de méthode d'évaluation*¹⁹, sur la base de cinq principes préétablis :

1. La méthode d'évaluation n'a pas pour rôle la définition de ce que doit être un projet d'occupation temporaire. Il convient alors de proposer des outils et méthodes généralistes, reproductibles et adaptables.
2. La méthode d'évaluation doit permettre l'analyse de différentes temporalités : avant le projet, comme un diagnostic, après le projet, comme la mesure des impacts, ou au long du projet, pour en mesurer l'évolution et permettre le réajustement.
3. Le projet transitoire est la matérialisation d'une ambition de faire la ville au service de l'urbanité : elle ne peut contenir des indicateurs strictement quantitatifs et gagne à s'ouvrir à l'analyse de données qualitative.

¹⁹ Guide méthodologique. "Pour une évaluation des projets d'urbanisme temporaire", mars 2018, Lisa Bachir, Sonia Dinh, Marion Dreuil, Camille Krier, Elvia Théron, sous la direction de Juliette Maulat. Atelier professionnel avec Plateau Urbain.

4. Il est pertinent d'évaluer les effets internes au projet d'occupation temporaire comme ceux externes, c'est-à-dire impactant le quartier et le territoire d'implantation.
5. Pour dépasser l'évaluation axée sur l'économie du projet urbain et sur le rapport bénéfice-coût, la méthode se doit de prendre en compte la variété des enjeux et impacts : économiques, sociaux, environnementaux, urbains et de gouvernance.

Ces propositions de postulats renvoient aux méthodes d'évaluation des politiques publiques et du projet urbain, notamment en matière d'analyse des capacités de durabilité. La question de la temporalité de l'évaluation est reprise par l'évaluation de l'urbanisme transitoire (principe 2), à savoir une évaluation *ex ante*, *ex post* ou *in itinere* (Jégou et al., 2012), tout comme celle de l'échelle spatiale. À ce titre, l'échelle du quartier, en tant qu'échelle privilégiée d'évaluation de la durabilité (Charlot-Valdieu, 2001), apparaît à nouveau pertinente à être transposée à l'évaluation de l'occupation temporaire, car produisant des interactions externes, avec son environnement (principe 4), en matière d'habitat, d'usages, de voisinages, de dynamismes économique, associatif, social et solidaire. Toutefois, se focaliser sur l'évaluation des impacts produits sur le voisinage du site n'empêche nullement de décentrer l'étude à d'autres échelles, notamment territoriales. Le projet d'occupation temporaire, lorsqu'il propose une programmation événementielle et ouverte, accueille des publics variés, issus du quartier mais aussi de l'aire urbaine élargie voire régionale.

Aussi, l'urbanisme transitoire, par son approche innovante et son ambition de faire ville, engage des enjeux multiples à son évaluation (principe 5), au même titre que le concept de durabilité. Cette approche de l'évaluation, qui peut être transversale et/ou thématique, doit chercher à combiner des indicateurs traditionnels de mesures avec d'autres plus sensibles et symboliques²⁰ (principe 3), en lien avec les caractéristiques de l'occupation temporaire : réversibilité et évolutivité, créativité, ambition de produire de l'urbanité et du bien-être, de l'inclusion, etc. (Diguët, 2018).

²⁰ Pour rappel : l'urbanisme temporaire renvoie à une *perspective de valorisation symbolique et de (ré) investissement social* (Pradel, 2010)

II. Une approche thématique de l'évaluation de l'occupation temporaire : quantifier le mesurable

A. L'évaluation économique : quantifier les valeurs économiques de l'occupation temporaire

Si l'urbanisme transitoire revendique une approche et un engagement social dominant, et malgré une tendance à la marchandisation et au marketing territorial de la pratique vers une démarche entrepreneuriale (Béal et Rousseau, 2014 ; Pinard et Morteau, 2019), il n'en a pas moins d'effets et de répercussion sur une économie, externe et interne, par l'économie générée mais aussi par les coûts évités. L'évaluation économique du projet d'occupation temporaire est alors essentiellement quantitative. En termes d'économie générée, l'urbanisme transitoire a en effet des impacts économiques sur son environnement lorsqu'il participe de la création d'une offre immobilière complémentaire (Bachir et al., 2018), de création d'emplois sur un territoire ou encore de valorisation foncière. Il génère un chiffre d'affaires, paie une redevance d'occupation. En termes de coûts évités, l'occupation temporaire permet le partage des dépenses liées à la vacance (gardiennage et frais de sécurisation). Lorsque l'expérience se transforme en préfiguration de la transition, le projet réduit en remplaçant les frais d'études, de diagnostic voire pour partie de programmation, mais également les frais de commercialisation, de concertation (Gayet et Ung, 2021) ; la préfiguration réduit enfin les risques d'inadéquation de la programmation urbaine avec les besoins et usages réels (Besson, 2020). Finalement, l'occupation temporaire tient un rôle d'optimisation de dépenses engendrées, de par le caractère léger et labile de ses aménagements et de son déploiement dans l'espace, permettant aussi d'anticiper et de prendre en charge certaines dépenses comme les frais de dépollution de sols (Gayet et Ung, 2021).

B. L'évaluation environnementale : valoriser les pratiques innovantes, sobres et frugales

L'urbanisme transitoire se positionne en approche volontariste du développement de pratiques soutenables. Au même titre que le volet économique, une occupation temporaire produit et génère des effets en matière environnementale, d'une manière générale et d'une manière spécifique selon son positionnement (Bachir et al., 2018).

D'une manière spécifique, propre à chaque expérimentation, l'occupation temporaire développe des particularismes liés à l'impact environnemental : des projets d'expérimentation d'agriculture urbaine (Bachir et al., 2018) et de circuit-court se développent, comme avec les exemples de la ferme urbaine La Prairie du Canal ou la pépinière temporaire des Groues, analysées en partie I. S'agissant de cette dernière, le projet développe en effet des pratiques écologiques de production alimentaire. Il inscrit sa démarche dans une logique de circuit court, avec l'apport de terres issus de chantier voisins, et accroît le rapport de proximité entre pépinière et espaces publics de la ZAC des Groues qui l'abrite. Sa programmation ouverte vise l'apprentissage et la pédagogie auprès des publics accueillis à la sensibilisation aux enjeux alimentaires et environnementaux. D'autres projets développent des pratiques vertueuses, notamment sur la question des énergies : le projet du Solilab a privilégié l'installation de toilettes sèches, de bassins de phyto-épuration et d'une chaudière à bois. Sur ce point, le caractère temporaire de l'occupation est une force en matière environnementale : puisque ne pouvant que peu modifier le bâtiment originel et devant l'importance d'un investissement à la mise en place de réseaux pérennes, l'occupation temporaire se déploie à la recherche d'une économie de travaux. Certaines solutions développées devant ces problématiques réfléchissent alors aux alternatives écologiques. Ainsi, l'urbanisme transitoire, par ses caractéristiques propres à sa nature, produit en effet des impacts de réduction de l'empreinte environnementale de la fabrique urbaine, l'exemple phare étant le recyclage de friches et la non artificialisation d'espaces.

L'impact environnemental de l'occupation temporaire se mesure de manière quantitative - surface de ressources foncières et quantité de matières premières économisées

voire recyclées - mais aussi qualitative : impulsion de changement, positionnement de discours, pratiques de sensibilisation, nouvelles habitudes, approches sobres et frugales, etc.

III. Une approche transversale ou intersectorielle de l'évaluation : qualifier les valeurs immatérielles de l'occupation temporaire

A. L'évaluation socio-urbaine : qualification collective, qualification objective de valeurs immatérielles et indirectes ?

Les impacts sociaux et urbains de l'urbanisme transitoire sont difficiles à quantifier, à qualifier et à valoriser (Gayet et Ung, 2021) : interactions sociales entre occupants mais aussi avec les publics et partenaires, évolution de la capacité des porteurs de projet, innovation sociale et de gouvernance, image du site voire du quartier dans un contexte locale et élargi, liens et participation à la mise en activité du territoire, déclencheur d'urbanité, ... (Gayet et Ung, 2021). C'est la difficile question de l'analyse et de la quantification de la production d'externalités, qu'elles soient positives ou négatives, au projet, en tant que produits et valeurs immatériels relevant presque du bien public. Notre proximité temporelle à l'émergence et la reconnaissance institutionnelle de la pratique transitoire complique en effet cette tâche d'objectivation des externalités produites par les occupations temporaires. Il est ardu de poser un regard nourri sur les effets indirects, symboliques, immatériels et extérieurs à la production matérielle quantifiable de l'occupation temporaire (Besson, 2020). L'enjeu véritable de l'évaluation de l'occupation temporaire réside alors en cela : rendre compte, mesurer, objectiver les effets de l'urbanisme transitoire même immatériels, invisibles, voire spontanés et non planifiés. Partagés intuitivement par plusieurs acteurs-chercheurs, les effets en matière sociale et urbaine-territoriale sont l'apport majeur de l'urbanisme transitoire (Besson, 2020 ; Gayet et Ung, 2021), qu'une évaluation purement quantitative et monétariste ne saurait apprécier. On peut en effet mesurer en valeur financière l'accompagnement économique de porteurs de projets ; il est plus difficile de donner quantité aux interactions sociales qui ont participé à la viabilisation d'un projet (confiance, bien-être, environnement propice, rencontres et opportunités).

L'objectivation d'un ressenti, d'une valeur immatérielle, ne peut être le résultat d'une accumulation de données quantitatives : l'étude-action, menée par L. Gayet et K. Ung du collectif Approche.s!, à "l'analyse des impacts sociaux et urbains de l'urbanisme transitoire"²¹, identifie l'enjeu d'une démarche de qualification collective à la reconnaissance des effets d'une pratique sur des personnes et des territoires (Gayet et Ung, 2021). Il s'agit donc de faire participer les personnes à la co-construction de l'évaluation : les porteurs de projets et occupants, citoyens, riverains ou visiteurs, acteurs publics et institutionnels, experts, participent à l'imagination d'indicateurs, au bénéfice d'une appropriation et compréhension efficiente (Besson, 2020).

B. Quelques méthodes et outils proposés à l'évaluation de l'occupation temporaire : une matière balbutiante

1. Le prototype méthodologique de Plateau Urbain : pluralité et transversalité d'outils

Plateau Urbain a commandé la réalisation d'un atelier professionnel portant sur l'évaluation de projets d'occupation temporaire, conduit par des étudiants de l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne. Lisa Bachir, Sonia Dinh, Marion Dreuil, Camille Krier, et Elvia Théron proposent une pluralité d'outils à la construction d'une méthode générale d'évaluation de l'urbanisme transitoire : fiche d'identité de projet, questionnaires destinés aux occupants et territoriants, trames d'entretien destinés au gestionnaire du site et aux acteurs institutionnels (collectivités, aménageurs, propriétaires, élus) et grille d'observation. Ces outils nourrissent la pratique d'une méthode d'évaluation : les étudiants ont imaginé une grille d'analyse, construite de la manière suivante :

²¹ Pour un urbanisme relationnel - Analyse des impacts sociaux et urbains de l'urbanisme transitoire - Approches, Laure Gayet et Kelly Ung, avril 2021. Avec la participation du PUCA, de l'ANCT et de la Fondation de France.

| 5 thèmes | Urbain | Social | Économie | Environnement | Gouvernance |
|-----------------|---|--|---|---|---|
| 38 critères | Fonctions et intensité urbaine Confort du lieu Expérimentation des espaces urbains Pratiques non-standard de la ville Accessibilité et mobilités Insertion urbaine Image et représentations Externalités et espaces publics du site Impact du projet temporaire sur la programmation future | Profil social du site Dimension sociale de la programmation Populations précaires Économie sociale et solidaire Interactions sociales au sein du projet Inclusion sociale Insertion sociale du projet dans le quartier | Montage économique du projet Activités économiques au sein du projet Développement économique des structures occupantes Intégration dans le tissu économique local Économie non-monétarisée | Réversibilité Sécurité sanitaire Déchets Énergie Eau Biodiversité Approvisionnement Production agricole Sensibilisation | Relations avec les parties prenantes externes au projet Montage juridique Pilotage du projet Gestion du projet Participation des occupants au projet Participation du public au projet Lien des acteurs temporaire avec le futur projet |
| 233 indicateurs | Non disponible | Non disponible | Non disponible | Non disponible | Non disponible |

D'après le "Guide méthodologique. Pour une évaluation des projets d'urbanisme temporaire", mars 2018, Lisa Bachir, Sonia Dinh, Marion Dreuil, Camille Krier, Elvia Théron, sous la direction de Juliette Maulat. Atelier professionnel commandé par Plateau Urbain

Le présent protocole de méthode n'est pas disponible entièrement en libre accès, du fait sans doute de son statut de commande par Plateau Urbain²². Il est cependant possible de relever plusieurs points essentiels. Le protocole a tout d'abord été testé sur quatre projets d'occupation temporaire, choisis pour leur hétérogénéité : la Micro-ferme urbaine, les Petites Serres, Ground control et la Belle du Gabut (Bachir et al., 2018). Il ne s'agit pas d'une

²² Confirmant ainsi les dires de R. Besson, "Villes : repenser la valeur des projets d'urbanisme transitionnel", 09 juin 2020 : "Mais elles {les méthodes d'évaluation} restent encore largement confidentielles. Essentiellement produites par des experts et des chercheurs, elles sont destinées à un cercle restreint d'administrateurs de l'État ou de techniciens des collectivités."

évaluation de projet mais d'une opération d'expérimentation du protocole proposé, des outils, des critères et des indicateurs sélectionnés. Il en ressort que la méthode doit rester souple et adaptable : au gré des projets et de leurs caractéristiques, tous les indicateurs ne seront pas pertinents à être mobilisés (Bachir et al., 2018). Surtout, la grande diversité d'indicateurs (233), auxquels la méthode propose de répondre par une variété d'outils (grille, entretiens, questionnaires, observations) témoigne du besoin de construire des méthodes d'évaluation couvrant un large spectre. De l'analyse de données quantitatives à l'analyse de données qualitatives, en passant par une démarche de qualification collective (Gayet et Ung, 2021), la méthode s'attache à évaluer les valeurs tant matérielles qu'immatérielles produites par l'occupation temporaire (Besson, 2020) à différentes échelles, interne et externe.

2. La méthode Besson : quantifier les externalités de l'occupation temporaire

R. Besson travaille notamment à l'étude et l'accompagnement de pratiques innovantes avec son bureau d'études Villes Innovations, l'amenant ainsi à construire des protocoles d'évaluation de projet d'urbanisme "transitionnel". Il propose un procédé à la croisée de quatre types de méthodes (Besson, 2020) :

- La définition en amont de l'évaluation d'indicateurs ciblant de principe les impacts de l'occupation temporaire, qualifiée de "protocole d'expert".
- L'autoévaluation du projet des gestionnaires, suivant un objectif de réajustement des actions et des objectifs.
- Une évaluation dite "citoyenne" de formation des occupants aux techniques de l'évaluation, afin de rendre compte de leur statut et compétences en matière d'expertise d'usage.
- Une méthode destinée au repérage des externalités produites, soit des effets non recherchés mais produits spontanément, par le biais d'une "plateforme de contribution citoyenne".

La finalité d'un croisement des méthodes et approches est l'évaluation collective, sur, pour et par un territoire et un écosystème d'acteurs donnés. Le procédé cherche à mettre en

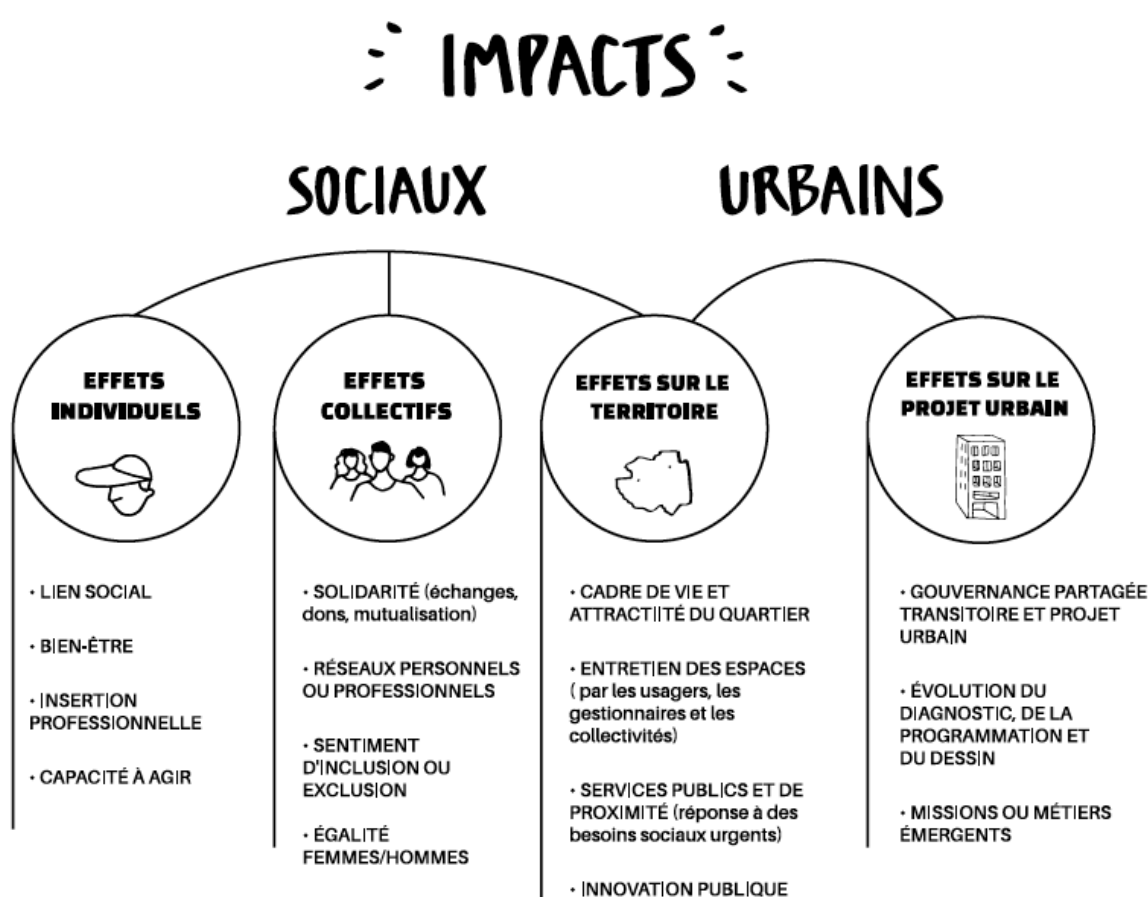
exergue les effets directs et indirects résultant de l'urbanisme transitoire, afin de rendre le juste compte de la multiplicité de valeurs produites (Besson, 2020). À ce titre, Besson émet l'hypothèse que l'urbanisme transitoire produit davantage d'effets indirects positifs que négatifs : les valeurs immatérielles, de participation, de démocratie, de rencontre et mixité sociale, de partage des connaissances, de résilience de l'aménagement, de valorisation de pratiques soutenables comme le recyclage, le réemploi, la frugalité, ont plus de poids que les externalités négatives que peuvent être la gentrification, la marchandisation des pratiques alternatives, la concurrence entre acteurs, etc. (Besson, 2020).

Pour infirmer ou confirmer cette hypothèse, l'évaluation doit permettre la comparaison, et donc l'attribution d'une valeur quantifiable et qualifiable à un objet immatériel et extérieur aux procédés de marché (Besson, 2020), qui ne renvoie pas à une valeur monétarisable d'après les pratiques actuelles. Des expérimentations sont menées en ce sens, dans lesquelles l'évaluation pourrait jouer un rôle essentiel. L'exemple du Paiement pour Services Environnementaux (PSE) apparaît adapté : il s'agit d'instruments d'incitation consistant en l'attribution d'une rémunération ou indemnisation à l'adoption de pratiques produisant des externalités positives environnementales, de préservation des ressources, de conservation de la biodiversité, de mise en place de procédés écologiques d'exploitation agricole (Etrillard, 2016). L'idée est donc de monétariser, d'accorder une valeur financière à une valeur environnementale, afin d'inciter et de rendre plus profitable les pratiques vertueuses que les pratiques marchandes, par la rémunération des services écologiques rendus par l'usager du sol (Etrillard, 2016). Ce principe pourrait être expérimenté en matière d'urbanisme transitoire, l'évaluation rendant alors compte des valeurs sociales et urbaines produites au bénéfice de l'ensemble du territoire, comme un bien public (Besson, 2020), avec la difficulté de mettre d'accord contractuellement les acteurs sur un prix.

3. La méthode du Collectif Approche.s!²³ : évaluer l'impact social et urbain à différentes échelles

²³ "Pour un urbanisme relationnel - Analyse des impacts sociaux et urbains de l'urbanisme transitoire" – Approche.s !, Laure Gayet et Kelly Ung, avril 2021

L'atelier Approche.s! a mené une étude-action, "Pour un urbanisme relationnel. Analyse des impacts sociaux et urbains de l'urbanisme transitoire", publié en avril 2021, et propose des outils et méthodes d'évaluation des effets sociaux et territoriaux des pratiques d'occupation temporaire. Partant des mêmes constats que Besson, l'étude-action met en exergue la nécessité d'une démarche de qualification collective à l'évaluation d'effets et d'externalités difficilement quantifiables (Gayet et Ung, 2021). Leur protocole de méthodologie conduit au croisement de données diverses issues d'entretiens, relevant d'impacts directs et indirects, positifs et négatifs, et réparties en une grille de 15 indicateurs:



"Grille d'indicateurs sociaux et d'effets sur le projet urbains, issue de l'étude comparative de 12 projets d'urbanisme transitoire publiée par Approche.s! en 2019".²⁴

© Approche.s!

²⁴ Grille extraite de la publication "Pour un urbanisme relationnel - Analyse des impacts sociaux et urbains de l'urbanisme transitoire" - Approches, Laure Gayet et Kelly Ung, avril 2021

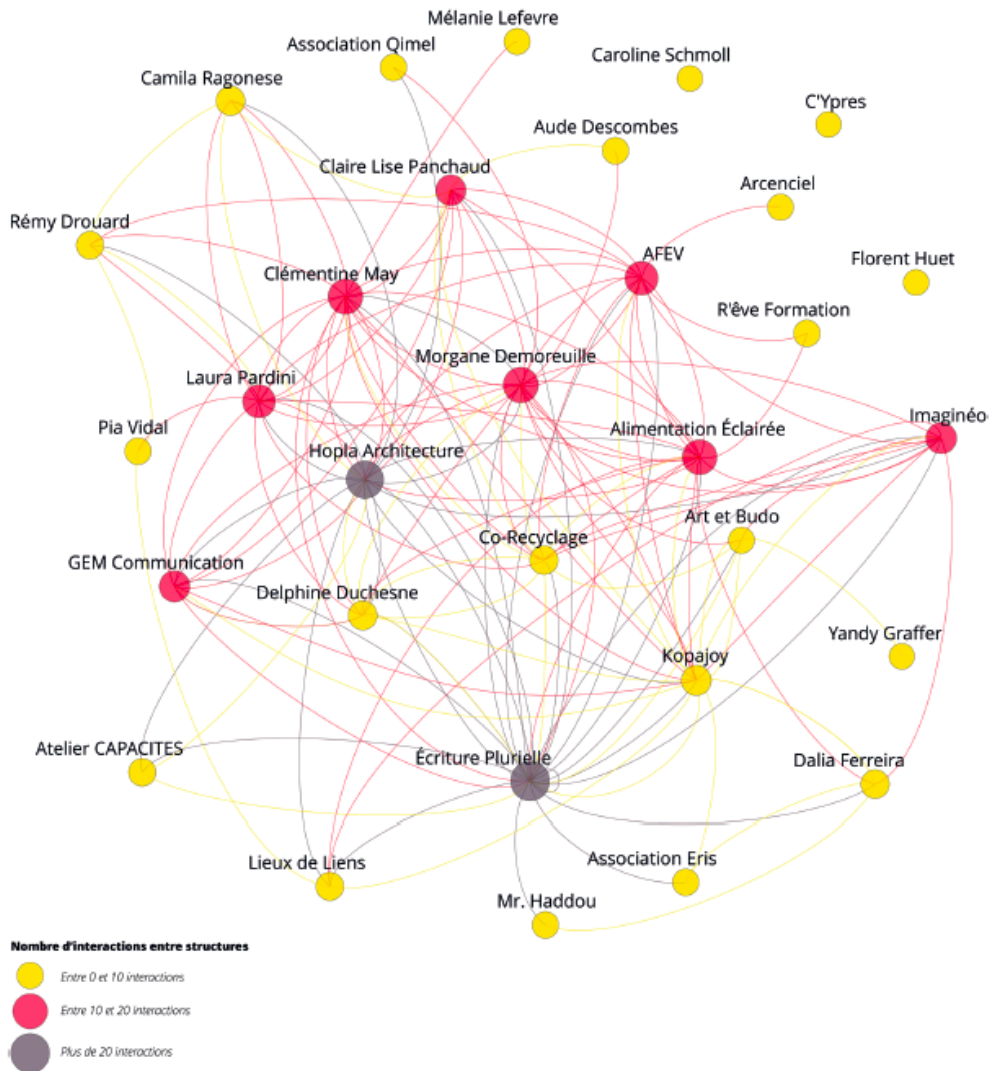
L'étude-action adopte une démarche quasi ascendante, de l'évaluation du plus particulier et du plus direct vers le général et l'indirect, en s'attachant à l'analyse de données sociales individuelles, collectives, puis territoriales. La récolte d'impacts purement urbains complète la démarche.

a. Les impacts individuels

L'évaluation s'intéresse tout d'abord à la qualification d'effets observables sur l'individu. Par le biais d'entretiens, l'évaluation cherche à qualifier les interactions sociales produites par l'occupation temporaire, la notion de bien-être ressenti, social, physique et mental, mais aussi la question de l'insertion professionnelle ainsi que la capacité à agir, entendu comme la réalisation de nouvelles actions individuelles en lien avec l'environnement créé par l'occupation temporaire.

À titre d'exemple, Plateau Urbain avait produit une arborescence des relations sociales établies entre les structures occupantes, témoignant de la richesse des interactions sociales et professionnelles interne à l'écosystème d'acteurs produite lors de l'occupation du U de la Duchère.

Interactions entre les structures du U



“Cartographie des interactions”

“Le “U” de la Duchère, Lyon 9. Évaluation d’un projet d’occupation temporaire. SERL - Plateau Urbain, septembre 2020”. © Plateau Urbain

b. Les impacts collectifs

L’occupation temporaire propose de replacer l’action individuelle dans une dynamique collective (Gayet et Ung, 2021). L’évaluation des impacts sociaux assure un retour quant à la création de phénomènes de solidarité entre occupants et/ou publics, partenaires, comme avec les opérations de mutualisation par exemple. Les dynamiques de réseaux sont également analysés, afin de voir comment l’occupation temporaire permet ou non de favoriser des dynamiques collectives, partenariales entre personne et/ou entre

professionnels. Enfin, la méthodologie proposée s'attarde sur l'étude de l'inclusion/exclusion ainsi que sur les questions d'égalité homme-femme.

c. Les impacts territoriaux

L'occupation temporaire s'inscrit dans une relation avec le territoire qu'elle habite, qu'elle soit en lien avec son quartier, sa ville, sa région selon la taille et la programmation du site. L'évaluation peut ainsi participer à la qualification d'impacts socio-urbains, allant du changement d'image et d'attractivité du lieu, aux changements de comportement par rapport à son statut (un site habité est davantage respecté qu'un site abandonné selon l'étude), en passant par les services proposés au public et par l'expérimentation de pratiques innovantes en matière de proximité, de circuit court, de rapport au pouvoir institutionnel.

d. Les impacts sur le projet urbain

Enfin, l'occupation temporaire produit des impacts sur le projet urbain par effet de préfiguration, dès lors qu'elle engage des logiques d'urbanisme de la transition. Évaluer les capacités d'anticipation et de préfiguration de la pratique permet de qualifier les services rendus en termes de production urbaine : anticipation de la gouvernance du projet et apports en matière de diagnostic, de préprogramme, vers une meilleure adéquation du projet aux besoins et attentes du territoire.

Ainsi, l'analyse et l'évaluation de ces données croisées permet d'établir un diagnostic social et urbain de l'occupation temporaire, avec la prise en compte de différentes échelles. Il s'agit de construire une image collective et participative du projet, susceptible de qualifier les impacts immatériels et indirects, pour dresser un bilan complémentaire à l'évaluation des données économiques quantifiables. Toutes ces méthodologies proposent un cadre général et l'identification d'un panel d'indicateurs large, destinés à être appropriés et appropriables par chaque expérimentation transitoire.

Conclusion générale

L'urbanisme temporaire s'est étendu et diversifié vers de nombreuses pratiques, notamment celle de l'occupation temporaire d'espaces à enjeux, par une variété d'activités. Le champ lexical entourant ces notions s'est épaissi au fil du temps, à mesure de l'évolution des pratiques et du jeu d'acteurs. Les phénomènes de circulation des idées et des modèles de pratiques propres à un contexte local ont conduit à brouiller la compréhension. Certaines postures et critiques se sont cristallisées autour de l'urbanisme temporaire : « urbanisme de palettes » ou « de bricolage » à destination de zones déclassées, légitimation de la précarité des milieux alternatifs, puis récupération de la méthode à la valorisation foncière, expériences destinées aux classes créatives-supérieures, effets de gentrification et d'exclusion, etc. Éclairer et définir l'urbanisme temporaire et ses corollaires permet de poser ainsi les bases d'un regard objectivé sur les pratiques : à quoi renvoient-elles ? Faire ce travail de recherche implique de replacer l'occupation temporaire dans une histoire, à des fins de plus juste appréhension de l'objet et de ce qu'il est devenu aujourd'hui. Enfin, la définition permet d'établir les fondations entre acteurs de la fabrique du territoire : se comprendre pour collaborer.

L'évolution du jeu d'acteurs a été une donnée particulièrement centrale lors de cette étude : on constate que l'occupation temporaire est le fruit d'une collaboration multiple, entre acteurs institutionnels, publics ou privés, et acteurs nouveaux que sont les collectifs, associations, citoyens. La rencontre de leurs intérêts particuliers et de leurs ambitions collectives conduit à la construction de projets stimulants, source d'un grand nombre d'externalités positives pour le territoire. De ces pratiques, il faut encore prendre du recul : l'évaluation est l'étape clef à l'objectivation des valeurs produites par l'occupation temporaire. Elle est en ce sens condition de l'achèvement du processus de reconnaissance de l'urbanisme temporaire en tant que méthode de construction de la ville, d'aménagement à part entière, au même titre que le projet urbain.

Cette étude n'a pas pu et n'a pas eu vocation à être exhaustive : dès lors, un certain nombre de questionnements et pistes de réflexion reste en suspens. L'on se demande

comment va finir l'évoluer l'urbanisme temporaire : d'un côté, la tendance à la standardisation et à la marchandisation des pratiques ; de l'autre, l'ambition d'objectiver l'occupation temporaire pour valoriser et affirmer ses participations consciente et inconsciente à l'intérêt public.

BIBLIOGRAPHIE

Adisson F., « Choisir ses occupants. Quand les grands propriétaires adoptent des collectifs pour la gestion transitoire des friches urbaines », *Métropolitiques*, 6 janvier 2017.

Aguilera T, Bouillon F. « Le squat, un droit à la ville en actes », *Mouvements*, vol. 74, no. 2, 2013, pp. 132-142.

Ascher F. « Du vivre en juste à temps au chrono-urbanisme », *les Annales de la recherche urbaine*, 1997, N°77, pp. 112-122

Bachir L., Dinh S., Dreuil M., Krier C., Théron E. Guide méthodologique. Pour une évaluation des projets d'urbanisme temporaire, décembre 2017 et mars 2018, sous la direction de Juliette Maulat. Atelier professionnel avec Plateau Urbain.

Barth, A. *L'urbanisme tactique au Québec, de l'éphémère au long terme. L'urbanisme tactique à Québec et Montréal depuis 1990.* 2016.

Besson, R., "Villes : repenser la valeur des projets d'urbanisme transitionnel", 09 juin 2020.

Bishop P., William L., *The Temporary City*, Routledge, 2012.

Bozio, A. « L'évaluation des politiques publiques : enjeux, méthodes et institutions », *Revue française d'économie*, vol. volume xxix, no. 4, 2014, pp. 59-85.

Brousselle, A (dir.) ; et al. *L'évaluation : concepts et méthodes.* Nouvelle édition. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2011

Cherqui F. *Méthodologie d'évaluation d'un projet d'aménagement durable d'un quartier - méthode ADEQUA.* Sciences de l'ingénieur. Université de La Rochelle, 2005.

Davezies, L. « Il y a économie résidentielle et économie résidentielle... », *Pour*, vol. 199, no. 4, 2008, pp. 50-52.

De la Casa, C. *De l'urbanisme temporaire à l'urbanisme transitoire, un cheminement*

entre positionnements, intérêts et valeurs : SNCF Immobilier se prête à l'expérience. Architecture, aménagement de l'espace. 2017.

Diguet C. L'urbanisme transitoire : optimisation foncière ou fabrique urbaine partagée, IAU-Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France, Janvier 2018

Diguet C. L'urbanisme transitoire. IAU-Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France, Septembre 2018

Douay N. et Prévot M., « Circulation d'un modèle urbain "alternatif" ? », *EchoGéo*, 36, 2016.

Emond M. Quand les professionnels de l'aménagement s'approprient l'urbanisme tactique : regard sur la production de connaissances dans des projets récents au Québec. 2019.

Ethier, G. L'urbanisme tactique comme pratique spatiale de la connectivité ? *Inter*, (125), 2017, 4–9.

Etrillard C. « Paiements pour services environnementaux : nouveaux instruments de politique publique environnementale », *Développement durable et territoires*, Vol. 7, n°1, Avril 2016

Gayet L., Ung K. Etude-action. L'urbanisme transitoire : évaluer les impacts sociaux et sur le projet urbain – *Approche.s* ! Juillet 2019

Gayet L., Ung K. Pour un urbanisme relationnel - Analyse des impacts sociaux et urbains de l'urbanisme transitoire – *Approche.s* ! Avril 2021

Ginez C., « Définir l'urbanisme temporaire au sein du projet urbain : un outil institutionnel innovant ? Au prisme des collectivités locales : aménagement transitoire du square Augereau à Albi (81). », 2018

Gwiazdzinski L. Face aux nouveaux régimes temporels métropolitains, les pistes du chrono-urbanisme pour une ville malléable. *URBIA. Les Cahiers du développement urbain durable*, Observatoire universitaire de la Ville et du Développement durable, 2014, 1 (16), pp.179-192.

Hopkins R., Manuel de transition. De la dépendance au pétrole à la résilience locale, Montréal, Écosociété, 2010.

Jégou A., About de Chastenot C., Augiseau V., Guyot C., Judéaux C., Monaco FX., et Pech P., « L'évaluation par indicateurs : un outil nécessaire d'aménagement urbain durable ? », 2012, Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne], Aménagement, Urbanisme, document 625,

Krauz A. « Les villes en transition, l'ambition d'une alternative urbaine », *Métropolitiques*, 1er décembre 2014

Lefebvre, H. 1968a. Le Droit à la ville, Paris : Anthropos.

Lydon M., Garcia. 2015, Tactical Urbanism: Short-term Action for Long-term Change, Island Press, 256 p.

Merlin, P. « Essai de définition de l'urbanisme », Pierre Merlin éd., *L'urbanisme*. Presses Universitaires de France, 2009, pp. 3-4.

Messenger Rota V. Gestion de projet : Vers les méthodes agiles, Éditions Eyrolles, 2009

Milet H.. L'évaluation participative : De la prise en compte des publics au pouvoir d'agir citoyen. Société Française de l'Évaluation. France. 84 p, 2015, Les Cahiers de la SFE n°9.

Nédélec P. « De nouveaux mots pour de nouvelles modalités de fabrication de la ville ? Initiatives citoyennes d'aménagement des espaces publics », *L'Information géographique*, vol. vol. 81, no. 3, 2017, pp. 94-107.

Nicolini, M. Les tiers-lieux, des écosystèmes territoriaux de mise en liens : le rôle des tiers-lieux dans le renouvellement des modes de faire de la production urbaine, l'exemple de Coco Velten. Sciences de l'Homme et Société. 2019.

Noizet H. Fabrication urbaine. Lévy J. ; Lussault M. Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Belin, pp.389-391, 2013, 978-2-7011-6395-6.

Noizet H. La fabrication de la ville : Espace et sociétés à Tours (ixe-xiii^e siècle). Nouvelle édition. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2007

Paquot T. « L'espace public », La découverte, 2009

Paquot, T. « V. Usages et pratiques des espaces publics », Thierry Paquot éd., L'espace public. La Découverte, 2009, pp. 92-105.

Pinard, J. & Vivant, E. (2017). *La mise en évènement de l'occupation temporaire : quand les lieux artistiques off inspirent les opérateurs* In de la production urbaine. L'Observatoire, 50, 29-32.

Pinard J. L'urbanisme transitoire, entre renouvellement des modalités de fabrique de la ville et évolution de ses acteurs. Une immersion ethnographique au sein de SNCF Immobilier, 2021.

Pinard J., Morteau H. "Professionnels de l'occupation temporaire, nouveaux acteurs de la fabrique de la ville ? Du renouvellement des méthodes en urbanisme à l'émergence de nouveaux métiers", Riurba 2019/Numéro 8

Pinero, E. Quand le chantier prend vie. Architecture, aménagement de l'espace. 2017.

Pinson G. Gouverner la ville par projet, 2009, Paris, Presse de Sciences Po

Plottu, B, et Plottu E. « Contraintes et vertus de l'évaluation participative », Revue française de gestion, vol. 192, no. 2, 2009, pp. 31-58.

Pradel B. "L'urbanisme temporaire, transitoire, éphémère, des définitions pour y voir plus clair", 11 décembre 2011. <https://medium.com/anthropocene2050/lurbanisme-temporaire-transitoire-éphémère-des-définitions-pour-y-voir-plus-clair-4a94f7916dfb>

Pradel B. Chapitre 15. L'urbanisme temporaire : signifier les « espaces-enjeux » pour réédifier la ville In : Espaces de vie, espaces enjeux : Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012. <http://books.openedition.org/pur/34454>

Serati D., « Occupations temporaires : quelles opportunités pour le développement urbain ? » 2017 Faculté d'architecture Université de Liège

SNCF Immobilier (2017), « Les sites artistiques temporaires » in Groupe SNCF

Wiliquet, C. « Villes en transition : vers une économie conviviale », *Revue Projet*, vol. 324 - 325, no. 5, 2011, pp. 83-88.

Zetlaoui-Leger J. Urbanisme participatif. Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, 2013.

SITOGRAPHIE

<https://www.le6b.fr/>

<https://www.est-ensemble.fr/tempo-appel-manifestation-dinteret-pour-loccupation-temporaire-de-friches-sur-est-ensemble>

<https://www.canalprairie.fr/>

<https://www.est-ensemble.fr/tempo-appel-manifestation-dinteret-pour-loccupation-temporaire-de-friches-sur-est-ensemble>

<https://www.canalprairie.fr/>

<https://www.rtes.fr/l-acces-au-foncier-des-acteurs-de-l-ess-enjeux-et-leviers-pour-les-collectivites-locales>

« Vive les Groues » Diego Rodriguez-Vargas et Cécile Diguët, 2 mars 2020.
<https://storymaps.arcgis.com/stories/657d29555d704692a981b12dc34a666a>

<https://www.plateau-urbain.com/le-u-de-la-duchere>

<https://www.plateau-urbain.com/single-post/2018/10/05/appel-a-projet-lyon-9e-18-mois-68-m-mois>

<https://serl.fr/newsamenagementurbain/quand-des-occupations-temporaires-variees-investissent-nos-projets-damenagement-urbain/>

<https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>

<https://www.lemoniteur.fr/article/la-ville-du-quart-d-heure-ou-comment-reconcilier-les-citadins-avec-la-densite.2129659>

<https://www.lagazettedescommunes.com/684146/la-ville-du-quart-dheure-offre-un-rythme-de-vie-apaise/>